

Arradon, le 21 mai 2025

Le Maire

Aux

Conseillers municipaux

COMPTE-RENDU Du Conseil Municipal du 13 mai 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le treize mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune, composé de vingt-neuf membres et dûment convoqué le sept mai deux-mille-vingt-cinq, s'est installé sous la présidence de Monsieur Pascal BARRET, le Maire.

Présents (16) : Mmes et MM. BARRET – BOICHOT – GUYOT – WEILL – DARBOIS – JEGOU – LE CLOAREC – DJINIADHIS – LE MENTEC – CARTRON – LE COROLLER – CHAIZE (jusqu'à 20h15) – PERIES – FOREST – MONNIN – COUESPEL

Absents ayant donné pouvoir (13) : Mmes et MM. MEDIGUE – TOUREAU – LAPRUN – LESBOS – HEMAR – LUCAS – DREAN – DEBLOND – CHAIZE (à partir de 20h15) – LABAT – HERZOG – LEVEILLE NIZEROLLE – LHERMITTE – ANSEL respectivement à Mmes et MM. DJINIADHIS – BARRET – LE CLOAREC – BOICHOT – GUYOT – WEILL – JEGOU – DARBOIS – PERIES – LE COROLLER (à partir de 20h15) – FOREST – CARTRON – COUESPEL – LE MENTEC

Secrétaire : Sandrine CARTRON

Ordre du jour

1. Délibération N°27 du 13 mai 2025 – Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs au 1er juin 2025
2. Délibération N°28 du 13 mai 2025 - Ressources Humaines – Contrat d'Engagement Educatif (CEE) – Rémunération des animateurs
3. Délibération N°29 du 13 mai 2025 – Finances – Décision Modificative N°1 – Budget principal
4. Délibération N°30 du 13 mai 2025 – Finances – Demande de subvention pour le projet d'espace sports et loisirs de la Brèche
5. Délibération N°31 du 13 mai 2025 : Transition Ecologique – Validation des tarifs plafonds pour l'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques.
6. Délibération N°32 du 13 mai 2025 : Transition Ecologique – Approbation de la convention Alcome relative à la prévention et la réduction des déchets produits du tabac dans l'espace public.
7. Délibération N°33 du 13 mai 2025 : Transition Ecologique - Approbation de la convention Délégation de Service Public pour la création et l'exploitation du réseau de chaleur bois du Guippe
8. Délibération N°34 du 13 mai 2025 : Transition Ecologique – Approbation de la convention de mise à disposition de terrain à la SPL Golfe Energies Renouvelables pour l'installation de la chaufferie-bois du Guippe
9. Délibération N°35 du 13 mai 2025 : Technique - Avenant aux conventions des eaux pluviales urbaines – GMVA
10. Délibération N°36 du 13 mai 2025 : Culture – Tarifs Lucarne
11. Délibération N°37 du 13 mai 2025 : Culture – Modification du tarif de location de la Lucarne pour les associations Arradonnaises
12. Information : Conventions de mise à disposition signées sur le fondement de la délibération n°88/2020 du 06 octobre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire
13. Information : Décisions prises sur le fondement de la délibération n°88/2020 du 6 octobre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire
14. Information : Opérations financières effectuées avec la carte Achat public sur la base de la délibération N°30 du 6 avril 2021
15. Information : Nombre de naissances et de décès sur la Commune d'Arradon

**La secrétaire,
Sandrine CARTRON**

**Le Maire,
Pascal BARRET**

Pascal BARRET :

Mesdames, Messieurs bonsoir.

Bonsoir à toutes et à tous.

Je vais ouvrir ce Conseil Municipal.

Le Public va se retrouver dans la salle du Conseil puisque nous allons installer pendant quelques mois une bibliothèque éphémère durant les mois de travaux de la médiathèque qui auront lieu de maintenant à février, à peu près.

Je fais l'appel :

Pascal BARRET présent.

Lucile BOICHOT.

Patrick MEDIGUE est absent et a donné le pouvoir à Sandrine DJINIADHIS.

Philippe GUYOT.

Elisabeth TOUREAU est absente et a donné pouvoir à moi-même.

Gérard LAPRUN est absent et a donné pouvoir à Yves LE CLOAREC.

Serge LESBOS est absent et a donné pouvoir à Lucile BOICHOT.

Marina WEILL.

Martin DARBOIS.

Etienne HERMAR est absent et a donné pouvoir à Philippe GUYOT.

Laurette JEGOU.

Yves LE CLOAREC.

Christian LUCAS est absent et a donné pouvoir à Marina WEILL.

Marie-Mad DREAN est absente et a donné pouvoir à Laurette JEGOU.

Sandrine DJINIADHIS.

Fanny LE MENTEC.

Sandrine CARTRON.

Nathalie DEBLOND est absente et a donné pouvoir à Martin DARBOIS.

Jean-Jacques LABAT est absent et a donné pouvoir à Jean-Philippe PERIES.

Véronique LE COROLLER.

Catherine CHAIZE.

Jean-Philippe PERIES arrive.

Emmanuel HERZOG est absent et a donné pouvoir à Dany FOREST.

Dany FOREST.

Eric MONNIN.

Gaëlle LEVEILLE est absente et a donné pouvoir à Sandrine CARTRON.

Pascal LHERMITTE est absent et a donné pouvoir à Thierry COUESPEL.

Véronique ANSEL est absente et a donné pouvoir à Fanny LE MENTEC.

Thierry COUESPEL.

J'ai vérifié, nous avons le quorum, il y a beaucoup d'absents.

Je ne sais pas si c'est la période des vacances ou si c'est la fin du mandat, mais en tout cas, il y a un peu de tout et beaucoup d'absents.

Nous sommes 16 présents, mais il en manque un. Je précise, il faut qu'il y ait 15 personnes de présentes sur les 29 (14 plus 1) de présentes physiquement.

Les pouvoirs c'est autre chose, c'est pour pouvoir voter.

Nous allons débiter ce Conseil.

Je n'ai pas reçu de questions préalables.

L'approbation du procès-verbal du 1er avril, est-ce qu'il y a des remarques ?

Je le mets au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Le PV est adopté à l'unanimité des présents et représentés. (28 votants)

Présence de Jean-Philippe PERIES à 19h05, et ayant le pouvoir de Jean-Jacques LABAT, je le précise.

Délibération 27 :

Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs.

Il s'agit là de deux avancements de grade concernant deux agents que je ne citerai pas.

En filière administrative, c'est une évolution bien sûr, puisqu'il s'agit d'un avancement de grade.

Suppression d'un emploi d'attaché à temps complet pour le remplacer par un emploi d'attaché principal à temps complet.

Le deuxième en filière médico-sociale.

Suppression d'un emploi d'agent social à 31-35e, et création d'un emploi d'agent social principal, c'est une promotion de deuxième classe à 31-35e.

Rien de changé, le budget a bien intégré les augmentations liées à ces deux personnes.

Y a-t-il des questions ?

Catherine.

Catherine CHAIZE :

Bonjour à tous.

Juste pour une meilleure information de tous, est-ce que vous pouvez nous expliquer la baisse des emplois pourvus de moins 3 entre les tableaux d'effectifs de novembre et celui qui arrive au premier juin.

Pascal BARRET :

Je n'ai pas le tableau devant les yeux.

Tu ne pouvais pas poser ta question plus clairement.

On parle du poste de chargée de mission de Céline BOLEAT ? Ça aurait été bien de venir en CST pour ça.

Vous êtes invité en CST, il n'y a jamais personne

Catherine CHAIZE :

Ça a été dit plusieurs fois depuis le début du mandat, c'est toujours fait en horaire, en journée, il y a des gens qui travaillent.

Pascal BARRET :

Ce sont les règles en matière de droit du travail, tu le sais, tu travailles dans la fonction publique, ça doit se passer en journée.

On a demandé aux délégués du personnel, aux représentants du personnel, s'ils souhaitaient qu'on puisse faire ça un peu plus en soirée, ils ont dit unanimement non, donc on les tient en journée.

Vous ne pouvez pas venir, ok, mais ce serait déjà bien de s'excuser.

Le débat a lieu en CST.

Il s'agit là du poste de Céline BOLEAT, nous vous avons dit que ce poste, à partir du 1er mai, ferait l'objet d'une transmission au centre de gestion. Elle a été en surnombre, notre ancienne DGS, pour ceux qui ne sont pas au courant, pendant un an, jusqu'au 1er mai. Au 1er mai elle sort des effectifs puisqu'elle est mise à disposition du centre de gestion, l'employeur, c'est le centre de gestion désormais.

Cette discussion, on l'a eue en CST, donc, essayez de venir en CST.

Les membres du Groupe Inspiration Arradon s'expriment à micro fermé les échanges sont inaudibles

Pascal BARRET :

Je vous répondrai la prochaine fois parce je n'ai pas les éléments techniques.

Vous auriez pu poser vos questions avant là-dessus. C'est dommage de ne pas poser une question technique un petit peu en amont. Ma réponse, elle viendra en suivant.

Catherine CHAIZE :

Entendu.

Pascal BARRET :

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- Supprimer et créer les emplois décrits ci-dessus à compter du 1er juin 2025 et modifier le tableau des effectifs en conséquence, à la même date ;

- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (29 votants).

Délibération 28 :

Ressources Humaines - Contrat d'Engagement Educatif (CEE), la rémunération des animateurs.

Je vais laisser la parole à Laurette JEGOU.

Laurette JEGOU :

Merci, monsieur le Maire.

Le Contrat d'Engagement Educatif est un contrat spécifique qui est destiné aux animateurs, directeurs des accueils collectifs des mineurs.

Il prévoit des règles sur la durée, le temps de travail, le repos et la rémunération. Cette revalorisation répond à une nécessité d'harmoniser la rémunération et favoriser l'attractivité du métier d'animateur.

Ça permet aussi de concilier la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins des enfants et la protection des droits des travailleurs et ne peut pas dépasser 80 jours par an.

Je vais vous lire la délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail,

Vu le Code l'action sociale et des familles notamment les articles L.432-1 et L.432-6 ainsi que les articles D.432-1 à D.432-9,

Vu le décret n°2024-1151 du 4 décembre 2024 portant modification de l'article D.432-2 du code de l'action sociale et des familles relatif à la rémunération des personnes titulaires d'un contrat d'engagement éducatif,

Vu la délibération n° 54 du 7 mai 2019 portant création d'emploi non permanent dans le cadre d'un Contrat d'Engagement Educatif – dispositif « accueil de loisirs sans hébergement » pour les vacances scolaires,

Vu la délibération n° 55 du 7 mai 2019 rémunérant les animateurs,

Concernant la rémunération, il est rappelé que le salaire minimum applicable est défini en jours et qu'il est fixé au minimum à 4.30 fois le montant du SMIC horaire soit 51.08€ brut par jour au 1^{er} mai 2025.

	Animateurs Stagiaires			Animateurs diplômés		
	Minimum légal = 4,30 fois le montant du SMIC	Coefficient de majoration	Montant	Minimum légal = 4,30 fois le montant du SMIC	Coefficient de majoration	Montant
Forfait journalier sur site	51,08	1,30	66,40	51,08	1,90	97,05
Forfait journalier séjour avec nuitée				51,08	2,00	102,16
Forfait journalier surveillant de baignade sur site				51,08	2,00	102,16
Forfait journalier surveillant de baignade en séjour				51,08	2,10	107,27
Forfait veillée			23,76			23,76

Réunion de préparation journée	51,08	1,30	66,40	51,08	1,90	97,05
Réunion de préparation 1/2 journée	25,54	1,30	33,20	25,54	1,90	48,53
Réunion hebdomadaire			11,88			11,88

Il est proposé de valoriser la rémunération des Contrats d'Engagement Educatif et de fixer les montants suivants à partir du 1^{er} juillet 2025 :

Le montant minimum légal sera actualisé à chaque revalorisation du SMIC.

Pascal BARRET :

Merci, Laurette.

Y a-t-il des interventions ?

Catherine.

Catherine CHAIZE :

Laurette, je ne sais pas si j'ai bien compris, le 4,30, c'était 2,20 avant, c'est ça ?

Laurette JEGOU :

Oui, c'est ça.

Catherine CHAIZE :

D'accord. Et le coefficient de majoration, c'est ce qui a été établi par les décrets, là aussi, juste pour une meilleure information, ça aurait été intéressant peut-être de préciser vraiment quelles étaient les rémunérations avant et après, de façon à pouvoir établir vraiment le comparatif.

Laurette JEGOU :

Oui, par exemple, pour les animateurs stagiaires, avant c'était 30 euros par jour, tout est par jour.

Forfait veillée, il était à 16 euros maintenant il y a 23,76 euros.

Réunion de préparation à la demi-journée c'était 15, je crois qu'il n'y avait pas de réunion de préparation journée.

Pour les animateurs diplômés, le forfait journalier, c'était 80 euros.

Le forfait journalier avec nuitée, c'était 105 euros.

Surveillant de baignade 102,16 euros.

Forfait journalier surveillant de baignade en séjour, 107,27 euros.

Réunion de préparation à la demi-journée, c'était 40 euros et la réunion hebdomadaire c'était 8 euros.

Pascal BARRET :

Merci, Laurette.

D'autres interventions ? Non ?

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- Rémunérer les animateurs selon les conditions ci-dessus ;

- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (29 votants).

Délibération 29 :

Finances - Décision modificative numéro 1 du budget principal.

Je laisse la parole est Philippe GUYOT. Philippe.

Philippe GUYOT :

Merci, monsieur le Maire.

Juste avant d'aborder les aspects strictement financiers de cette délibération, je vais céder la parole à Martin qui va donner quelques éléments de contexte. Ce sont des choses qui ont été vues, en partie, à la dernière commission de travaux, mais nous n'étions pas suffisamment avancés, je préfère donc que Martin évoque ce sujet pour donner un petit peu le contexte et les éléments avant de voir les éléments financiers.

Martin DARBOIS :

Merci Philippe.

Vous savez tous que l'an dernier nous avons eu des pluies diluviennes qui ont contribué à inonder certaines résidences dans le bas de la rue Plessis.

Dans ce contexte, il a été fait une analyse et une étude sur tout le bas de cette rue, où il apparaît que les réseaux sont d'une complexité particulière et qu'en conséquence il convient de les remodeler, de les réorganiser et d'augmenter certains diamètres de façon à permettre en particulier au ruisseau du Clayo d'être canalisé séparément des eaux pluviales des résidences qui ont été construites assez récemment.

Tous ces travaux vont faire suite à une inondation des caves, il n'y a pas tout à fait un an, dans une résidence.

Il convient de réorganiser tous ces réseaux qui sont extrêmement imbriqués, effectivement ces réseaux sont très complexes avec le passage de toutes les eaux usées, les eaux pluviales et également tout ce qui provient du haut de la rue Plessis et en particulier ce qui viendra de Grand-Pré, qui est également considéré comme un ruisseau.

Si vous souhaitez plus de précisions, je pourrais donner plus de détails.

Philippe GUYOT :

On reviendra éventuellement sur les questions ensuite.

En ce qui concerne les aspects strictement budgétaires, c'est une opération qui se fait en plusieurs temps.

Nous avons sur le budget 2024, laissé en restes à réaliser, 120 000 euros.

Nous avons rajouté 100 000 euros au budget supplémentaire et compte tenu des évaluations faites, postérieurement d'ailleurs à la commission de travaux, et au Conseil Municipal du 1er avril, nous avons eu des évaluations de coût pour avoir une inscription budgétaire globale de 599 000 euros qui se répartissent comme suit :

120 000 euros en restes à réaliser.

100 000 de budget supplémentaire.

On avait prévu dans le budget prévisionnel 60 000 euros en eaux pluviales urbaines.

On a également des missions d'AMO sur la rue Plessis et la rue Danet à hauteur de 9 512 euros.

Ce qui fait, complémentirement aux travaux, une somme de 599 512,52 euros qui sera "remboursée" par GMVA dans le cadre de sa compétence sur les travaux d'eaux pluviales urbaines.

En investissement on a une Décision Modificative qui rajoute 310 000 euros au chapitre 4581 et des opérations sous mandat permettant donc l'engagement des travaux d'eaux pluviales urbaines.

Opération équilibrée par des recettes équivalentes, remboursement de GMVA comme je l'évoquais.

Objet : Travaux d'eaux pluviales urbaines rue Plessis					
Section d'investissement - DEPENSES					
Nature	ARTICLES	LIBELLES	BUDGET 2025	D.M.	NOUVELLE INSCR.BDG
DI	4581-458101	Opérations sous mandat - Dépenses Eaux pluviales urbaines	289 512,52	310 000,00	599 512,52
S/TOTAL				310 000,00	
ANCIEN GLOBAL DEPENSES				7 807 145,72	
NOUVEAU GLOBAL DEPENSES				8 117 145,72	
Section d'investissement - RECETTES					
Nature	ARTICLES	LIBELLES	BUDGET 2025	D.M.	NOUVELLE INSCR.BDG
RI	4582-458201	Opérations sous mandat - Recettes Eaux pluviales urbaines	289 512,52	310 000,00	599 512,52
S/TOTAL				310 000,00	
ANCIEN GLOBAL RECETTES				7 807 145,72	
NOUVEAU GLOBAL RECETTES				8 117 145,72	

Le niveau global des dépenses est de 8 117 145,72 euros, donc équilibré en recettes et en dépenses.

Voilà ce que je peux dire à ce stade sur les aspects uniquement financiers et prêt éventuellement à compléter si vous avez des questions,

Martin tu veux peut-être rajouter quelques éléments ?

Martin DARBOIS :

Oui, juste un mot pour dire que les travaux se feront au mois de juin et de juillet et qu'ils impacteront tout le bas de la rue Plessis qui sera fermée à la circulation sauf aux piétons.

Si vous avez des questions, on pourra entrer dans les détails si vous le souhaitez.

Pascal BARRET :

Merci, il y a des questions sur ce bordereau ?

Dany.

Dany FOREST :

J'ai une question, les 599 000 euros ce n'est que pour les travaux de la rue, pour mettre en état tout le réseau ? 600 000 euros ? On passe de 299 000 à... Enfin, je ne pige pas trop...

Pascal BARRET :

Martin, tu as des précisions ?

Martin DARBOIS :

Il y a des études qui en font partie, qui correspondent à environ 60 000 euros.

Mais les travaux sont assez conséquents et il conviendra de refaire toute la chaussée, c'est y compris la réfection de la chaussée du bas de la rue Plessis.

Il faut reprendre les réseaux d'eaux pluviales depuis le haut de la rue Plessis, mais en reprenant surtout dans le bas et reprendre toute la rue du Clayo.

On doit refaire complètement les tuyauteries, et aller jusque sur le bord de la route de la Pointe, ça représente quand même un métrage conséquent, avec des diamètres importants, et avec une intervention vraiment très conséquente.

On prend sur le budget des réfections des routes, pour faire une partie de ces travaux, plus une contribution particulière.

Pascal BARRET :

Philippe, tu voulais compléter peut-être sur la partie finances ?

Philippe GUYOT :

Effectivement, c'est un montant très important, on n'en disconvient pas mais nous n'avons pas le choix, sachant qu'effectivement, c'est un bas de rue qui a été fortement densifié depuis quelques années déjà, en partant des Amarines, des deux bâtiments préexistants, d'autres bâtiments qui vont bientôt être occupés à savoir, les 26 logements sociaux du Guippe, et la résidence Seaside. C'est aussi pour prévenir de ce qui pourrait se passer par la suite. Il y a effectivement un réseau très complexe, le réseau d'eaux pluviales ne doit pas chevaucher un certain nombre d'autres réseaux et c'est un peu un nœud gordien de réseau et il y a aussi effectivement des diamètres notamment sur la partie ruisseau du Clayo.

Ce sont des investissements très importants. Il faut les faire, rapidement.

D'un point de vue strictement financier, au-delà du montant très important pour la commune, ça fait partie de la compétence de GMVA, mais GMVA c'est aussi nous...

Pascal BARRET :

Merci Philippe. D'autres questions ?

Jean-Philippe PERIES :

Par rapport aux précisions que tu viens d'amener, deux choses, ça veut dire qu'on va refaire la chaussée du bas de la rue Plessis d'Arradon en juin-juillet, alors même que les travaux des nouveaux bâtiments ne sont pas terminés ? Peut-être que j'ai mal compris. Tu veux répondre tout de suite Martin ? Vas-y, je t'en prie.

Martin DARBOIS :

Pardon, je n'ai pas été suffisamment précis sur le calendrier des opérations.

Juin, juillet vont se faire les opérations souterraines et tous les réseaux.

Une partie de la réfection des surfaces va être opérée provisoirement et en septembre on refera le tapis d'enrobés de manière plus pérenne.

Jean-Philippe PERIES :

Ça veut dire que vous voyez qu'il n'y aura plus de trafic lié au bâtiment Seaside qui puisse endommager la chaussée à partir du mois de septembre ?

Parce que si vous refaites l'enrobé, j'imagine qu'il n'y a plus aucun gros engin qui est prévu d'intervenir, sinon, ce serait un peu dommage de mettre de l'argent public pour aussitôt l'endommager.

Martin DARBOIS :

Déjà, la partie basse va être mise en service au mois de septembre. Les bâtiments qui sont sur les anciens tennis et l'autre partie, CEFIM, elle, sera mise en service plus tard et les travaux se feront par le dessus, derrière la médiathèque et en allant à proximité du stade pour accéder et faire les dernières opérations de construction. Donc il n'y aura plus d'engin de poids à circuler sur cette route.

Pascal BARRET :

Philippe, un complément ?

Philippe GUYOT :

Il est évident que tant que nous n'avons pas l'assurance que cette route ne pourra pas être détériorée, les travaux seront soit des travaux provisoires, soit des travaux réalisés postérieurement.

Jean-Philippe PERIES :

Ok sur ce point mais j'ai aussi entendu que le haut de la rue Plessis d'Arradon, qui vient juste d'être fait, serait aussi impacté par cette reprise de réseaux d'eaux pluviales.

Martin DARBOIS :

Non, c'est tout le bas du réseau qui est repris, en dessous de la résidence et de la médiathèque. C'est toute la partie du bas en dessous de la résidence.

Jean-Philippe PERIES :

Très clairement, la partie qui a été refaite récemment ne sera pas reprise et la rue du Clayo qui a été faite il y a 6 ans ou 7 ans, va être reprise du coup.

Martin DARBOIS :

Bien sûr, elle va être reprise puisque les réseaux qui sont dessous ne sont pas opérationnels, donc on va refaire le réseau qui correspond au ruisseau du Clayo spécifiquement et les évacuations des eaux pluviales des deux résidences spécifiquement et tout va se réunir sur le bas de la rue Plessis et être réorganisé à ce niveau-là.

Comme les réseaux sont particulièrement complexes avec des imbrications de réseaux d'eau usée, de gaz, d'électricité, d'eau potable, tout ça doit être réorganisé de façon à sécuriser, à l'avenir, les problématiques de débordement et d'intempéries.

Pascal BARRET :

Je crois qu'on peut rajouter qu'on est dans un cas de quasi-urgence.

J'ai dans la salle des gens qui sont résidents propriétaires de certains logements dans un des immeubles.

J'ai été sollicité et averti par des résidents inquiets, très inquiets, plusieurs fois, nous avons pris une décision d'urgence où l'on doit régler des questions qui datent de plusieurs dizaines d'années.

On ne va pas se mentir sur ça, il faut rattraper un retard qui est assez colossal, on fait le choix de le faire.

Dans un premier temps, je me souviens ce que les résidents avaient dit, on va mettre tout de suite 130 000 euros sur la table pour les premiers travaux, on s'est aperçu assez vite qu'avec 130 000 euros, vous ne pouvez pas faire grand-chose.

On arrive aujourd'hui à 476 000 de mémoire, j'ai dû signer ça il y a quelques jours, et l'obligation de mobiliser des crédits et surtout les services chez nous et les entreprises qui avaient un créneau de disponible.

Ce créneau de disponible va nous permettre, après la semaine du Golfe et après le festival Algues aux rythmes, d'engager ces travaux indispensables pour éviter que le pire ne se passe ensuite. Ça a bien été dit tout à l'heure.

On a pris nos responsabilités en la matière et en matière de coordination de travaux, moi j'ai une confiance totale dans les entreprises.

On a fait une réunion avec toutes les entreprises, qui font du mieux qu'elles peuvent pour que cette coordination soit la plus parfaite possible.

Je sais qu'elles ne sont jamais parfaites, les gens ne comprennent pas pourquoi on casse après avoir fait un certain nombre de travaux, mais les coordinations parfaites n'existent pas dans ce monde et dans les urgences, c'est encore plus difficile.

On sera prudent, Martin, sur la suite, et les services qui coordonnent chez nous et qui suivent ce chantier vont être prudents.

On sait aussi, il y a eu une réunion sur la question de la mobilité, comment les résidents de ces deux immeubles avec parking en souterrain vont-ils se stationner pendant toute cette période ? Comment vont-ils circuler ? Comment vont-ils accueillir, pas seulement leurs amis, mais leurs toubibs, leurs infirmières et compagnie ?

Il y a eu une réunion de coordination sur ce sujet.

Je sais que ça ne va pas être facile.

Je sais qu'il va y avoir des gens qui râlent.

Mais on ne peut pas faire des travaux en silence que la nuit, dans nos chantiers. Ça n'existe pas.
Je le dis publiquement, on fait l'effort nécessaire, ce n'était pas prévu, mais la nature fait que, et puis on recherchera des responsabilités, le moment sera venu de rechercher des responsabilités. Nos assurances sont aussi missionnées là-dessus, pour voir d'où viennent ces intempéries et ce qui s'est passé dans certains appartements.

J'ai vu une dame terriblement malheureuse, vous la connaissez, je ne veux pas la citer ici, mais elle a toute notre compassion, mais ça ne lui suffit pas. Ce dont elle a besoin, comme les autres, c'est que les travaux se fassent.
Et comme l'ont très bien dit Philippe et Martin tout à l'heure, c'est aussi d'éviter qu'on puisse avoir des effets induits sur les deux autres chantiers, le fameux Seaside et les logements sociaux de Morbihan Habitat.
Cette coordination est faite.
L'attribution des logements de Morbihan Habitat se fera à la rentrée, normalement en septembre mais je n'ai pas de date précise aujourd'hui, la question m'a été posée l'autre fois, mais on sait que c'est bien calé avec tout le monde.

Je voulais juste rassurer, mais être réaliste sur ces sujets-là.
Ça ne va pas plaire à tout le monde, mais il faut le faire et on le fait et on met le paquet financièrement pour ça. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?
Jean-Philippe ?

Jean-Philippe PERIES :

Monsieur le Maire, nous partageons évidemment avec l'ensemble du Conseil Municipal la nécessité de réagir en rapport à des situations qui, à titre personnel, sont forcément compliquées.
Les gens qui voient leur appartement au rez-de-chaussée inondé, donc on vous suivra pleinement sur ce sujet.
Je voudrais juste dire que cet épisode malheureux et les conséquences financières qu'elles ont, doivent nous interpeller par rapport au projet de densification que nous appelons ou pas de nos vœux. Ça doit être forcément intégré pour le futur.

Pascal BARRET :

D'autres interventions ?
Merci. Nous allons voter.

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver la Décision Modificative budgétaire n°1 du budget principal de la Commune dans les conditions définies ci-dessus ;***
- Autoriser le Maire à prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier et signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.***

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (29 votants).

Délibération numéro 30.

Finances - Une demande de subvention.

Je passe maintenant la parole Philippe GUYOT.

Philippe GUYOT :

Merci, monsieur le Maire.
Je vais être assez rapide sur cette délibération, dans le sens où on l'a déjà vu il y a un an.
Ce qu'il faut savoir, c'est que sur les travaux concernant le projet d'espace de sport et de loisirs de la Brèche, nous avons déjà positionné une demande auprès de la DETR.
On avait déjà positionné et obtenu une demande de fonds de concours de GMVA à hauteur de 32 000 euros.
Sur la DETR, on n'a pas encore de réponse.
Là nous sollicitons le Conseil pour nous permettre d'aller chercher une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS). On l'avait déjà fait l'année dernière et le dossier n'avait pas été couronné de succès, on le représente et l'ANS nous redemande une nouvelle délibération, considérant que la délibération d'il y a un an est trop ancienne.

C'est donc l'objet du bordereau et d'une sollicitation à hauteur de 70 000 euros, on est assez ambitieux sur le sujet. Si on a quelque chose, ça sera peut-être un petit peu moins, voire beaucoup moins, mais on va essayer de chercher cette subvention.

Le plan de financement hors-taxa s'équilibre à 450 000 euros, avec des frais d'études qui ont déjà été budgétés sur 2024 et réglés.

La maîtrise d'œuvre 80 000 euros,

Des travaux à hauteur de 340 000 euros, je signale que les marchés ont été notifiés et le montant sera légèrement inférieur à ce montant de 340 000 euros.

Et les subventions, 70 000 euros pour la l'ANS, 103 000 euros pour la DETR dont on attend la réponse, 32 000 obtenus auprès de GMVA et un autofinancement de 245 000 euros pour équilibrer le budget à 450 000 euros.

Pascal BARRET :

Merci.

Des questions ?

Dany ?

Dany FOREST :

Alors moi, ce n'est pas une question du tout sur le budget ou la demande de subvention, mais il y a une phrase qui m'a interpellée: *"L'actuelle salle de sport sera déconstruite dans un second temps"*.

Alors, je suis assez surprise parce que lorsque vous nous aviez présenté ce projet, on conservait cette salle en la transformant en halles, qu'on faisait des travaux de réenchâtement de cette salle.

Qu'allez-vous vraiment faire en fait ? Parce que je me pose la question.

Pascal BARRET :

Philippe tu précises ? parce que les choses sont assez claires là-dessus.

Philippe GUYOT :

Oui, alors comme Patrick n'est pas là, c'est moi qui vais prendre la parole sur le sujet.

Il n'y a pas de changement. Si on dit deuxième temps, c'est pour des problèmes budgétaires, donc on verra plus tard, ça ne sera pas sur le budget 2025.

La deuxième tranche n'a pas été vue, ni au budget primitif, ni au budget supplémentaire.

Et à ma connaissance, en ce qui concerne les travaux, il n'y a pas de changement non plus. Ce n'est pas une déconstruction totale de la salle, c'est un réaménagement, une ouverture de cette salle, avec la possibilité d'avoir des activités à l'intérieur ou à ciel semi-ouvert, etc.

Il n'y a pas de changement sur ce qui a été présenté, à la fois en commission des travaux et lors d'un précédent Conseil Municipal.

Dany FOREST :

Je pense qu'il faut changer la phrase, il faudrait la modifier en mettant, la salle sera réaménagée dans un second temps, plutôt que de déconstruire.

Philippe GUYOT :

Oui, ça ne pose pas de problème, on pourra le faire.

Pascal BARRET :

Alors il y a une subtile nuance entre déconstruire et démolir.

Vous l'avez remarqué, la déconstruction, c'est toute la sémantique qu'on emploie en ce moment.

La déconstruction suppose derrière des formes de réutilisation ou de recyclage, soit des matériaux qu'on enlève, soit des éléments qu'on modifie. Et effectivement, Philippe a raison, c'est une déconstruction pour en faire une halle ouverte.

C'est bien ce qu'on vous a montré sur le plan qui correspond à la deuxième tranche.

Je vous avais même dit à l'époque, espérons que sur le budget 2026 voté fin 2025, on sera tous d'accord pour présenter cette deuxième tranche dans une année de transition entre deux mandats.

Ce serait intéressant d'avoir la deuxième tranche assez rapidement.

On en reparlera, je n'ai pas dit que c'était promis, mais ce serait intéressant d'y aller, donc ce ne sera évidemment pas une démolition, bien entendu, c'est même une idée qui nous a été proposée et qu'on a trouvé plutôt très intéressante, mais vraiment, aucune inquiétude là-dessus, on utilisera au maximum l'armature de ce qui existe aujourd'hui.

D'autres interventions, non ?

Nous allons passer au vote.

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- Solliciter toutes les subventions et tous les fonds de concours auxquels la Commune peut prétendre pour la réalisation de cette opération ;

- Autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions utiles et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (29 votants).

Délibération 31.

On va parler de frelons asiatiques

Je vais laisser la parole à Thierry COUESPEL.

Vous avez deux annexes jointes à ce bordereau.

Thierry COUESPEL :

Bonjour, merci monsieur le Maire.

Il s'agit là d'une mise à jour des plafonds des tarifs de destruction des nids de frelons asiatiques.

On le voit chaque année, 2022, 2023, 2024, les tarifs évoluent et il faut à nouveau prendre une nouvelle délibération.

Ces tarifs, ils sont variables selon le type de nid comme vous le voyez sur le bordereau.

En ce moment, ce sont les nids primaires, ce sont les reines fécondées qui construisent les nids primaires.

Il y a une évolution des tarifs sur les nids secondaires.

Autre critère de distinction, ce sont les hauteurs d'intervention, si les nids sont bas, c'est moins cher que si c'est haut pour l'entreprise qui intervient.

Je profite de ce bordereau, puisqu'on parle de la destruction des nids, mais on est en pleine période de piégeage des frelons asiatiques.



C'est la période du 1er avril au 31 mai, et il y a un plan national de lutte contre le frelon asiatique qui est porté par la Fdgdon, donc c'est la Fédération de Groupement de Défense des Organismes Nuisibles.

Cet organisme et ce plan de lutte préconisent et interdisent des types de pièges. C'est la pédagogie, on profite de ce Conseil pour la faire à travers ces quelques images.

On voit les pièges autorisés.

Il y en a trois types, c'est les pièges qu'on appelle « à grilles », les pièges « japonais » ou les pièges « coréens ».

Parce que les Japonais et les Coréens ont des frelons asiatiques, puisqu'effectivement, ces frelons viennent de là-bas.

Les pièges qui sont interdits, non pas par une loi, mais par le plan national de lutte, sont ceux que tout le monde connaît, les pièges « cloches », qui servent également pour les guêpes, les pièges « bocal » et les pièges « bouteilles ».

Ce sont des pièges qui sont efficaces, mais qui ne sont pas suffisamment sélectifs.

Il y a des études qui ont été faites, et les pièges que j'ai cités comme interdits sont des pièges qui ne sont pas suffisamment sélectifs, c'est pour ça qu'on ne les préconise pas.

C'était un petit aparté, mais je le fais parce que c'est en ce moment la période de piégeage, c'est six semaines maximum entre le 1er avril et le 31 mai.



Je vais revenir au bordereau qui nous tient, c'est celui relatif aux nids, et à l'aide qu'apporte la commune, pour l'élimination de ces nids.

Je vais reprendre le barème des plafonds des nids primaires qui sont situés à moins de 5 mètres de hauteur et d'un diamètre inférieur à 10 cm, c'est plutôt des petits nids et en général on les trouve à petite hauteur, sur la période d'avril à mai, donc en ce moment. Le nouveau tarif sera de 88 euros, l'an dernier c'était 86, donc c'est une petite augmentation de 2 euros.

Les nids secondaires, situés à moins de 8 mètres, 129 euros pour cette année au lieu de 126 l'an passé.

Les nids secondaires, toujours entre 8 et 15 mètres, ils sont à 156 euros au lieu de 153 euros l'an passé.

Je rappelle, c'est le plafond donc la dépense maximum subventionnable.

Les nids secondaires situés de 15 à 20 mètres, c'est 198 euros cette année au lieu de 194 et les nids secondaires situés à plus de 20 mètres, c'est 236 euros au lieu de 231 l'an passé.

Un particulier, une association, un agriculteur qui souhaite bénéficier de l'aide de la commune doit en premier lieu contacter la municipalité pour avoir la liste des désinsectiseurs agréés, ce sont des entreprises spécialisées.

Ensuite, faire appel à une des entreprises de cette liste, remplir un certificat et envoyer la facture à la mairie qui reversera la subvention jusqu'au 31 janvier 2026, pour cette année.

Je pense que le bilan est intéressant, en 2024, il y a eu 32 demandes de subvention, donc 32 nids.

4 qui étaient des nids primaires, c'est assez important les nids primaires parce que c'est ceux qui vont ensuite se disperser et donner autant de nids secondaires.

Il y a eu 28 nids secondaires qui ont été aidés pour leur destruction.

Au total, ça a coûté 2109 euros à la commune.

Il faut dire que 2024, c'était une année où les frelons étaient peu présents, ils ont des cycles, il ne faut pas croire que ce n'est pas parce qu'il y a moins cette année que l'an passé, qu'il y en aura moins cette année encore.

Il y a des cycles et on ne sait pas du tout où on va. En 2024, 32 dossiers, ça ne veut pas dire que ce sera la même chose cette année.

A priori, personnellement je n'en vois pas beaucoup parce que j'ai des ruches, j'y étais tout à l'heure, et il n'y en a pas qui tournent autour des ruches mais il faudra voir comment ça va évoluer au fil de la saison.

On est sur un budget de 2 109 euros et je rappelle que l'aide est de 50%, ce n'est pas négligeable pour les gens qui ont des nids à éliminer.

Pascal BARRET :

Merci Thierry, Philippe, voulait nous dire un complément ?

Philippe GUYOT :

Juste un petit complément sur les éléments financiers.

En 2022, la commune a versé 2 361 euros.

En 2023, 3 356 euros.

On a un petit différentiel sur 2024, moi j'ai 2359 euros, mais peu importe.

Et en 2025, je confirme effectivement ce que tu dis, à la date du 6 mai, on avait engagé que 59 euros, mais les demandes se font jusqu'au mois de janvier 2026.

Pascal BARRET :

Merci. Y a-t-il des questions sur ce dispositif ?

Marina.

Marina WEILL :

Je voulais demander à Thierry ce que c'est exactement qu'un nid secondaire.

C'est un nid qui a été créé l'année N-1 et qui est toujours présent et toujours actif ?

Thierry COUESPEL :

Non, pour reprendre un peu la biologie du frelon, les reines fécondées passent l'hiver au sol ou dans des trous dans les murs.

Ensuite, vers mars, quand les températures remontent, ces reines fécondées vont construire elles-mêmes un premier nid qui s'appelle un nid primaire, qu'on trouve en général à faible hauteur, parfois à l'intérieur du bâtiment et pondent à l'intérieur de ce nid primaire.

Ce n'est que vers juillet que les frelons qui sont à l'intérieur de ce nid primaire, vont se disperser et construire des nids secondaires.

Ces nids secondaires, ils arrivent en général au début de l'été et il y a environ 3000 frelons par nid secondaire.

Les frelons vont mourir et ces nids secondaires, en général, passés novembre, ne sont plus réutilisés.

Ce n'est pas un matériau qui résiste aux intempéries et vont finir par disparaître, ça n'arrive pas que les frelons récupèrent un nid de l'année précédente.

Marina WEILL :

J'avais une deuxième question sur les pièges.

Comment est-ce que les pièges coréens, japonais ou autres que tu nous as montrés et qui sont les meilleurs actuellement, font la différence entre les frelons normaux et les frelons asiatiques ?

Thierry COUESPEL :

Ils sont sélectifs, donc c'est ça l'intérêt de ces pièges.

Pour les frelons européens, l'entrée est trop petite, donc ils ne peuvent pas rentrer.

Le frelon européen est un peu plus gros que le frelon asiatique donc ils ne peuvent pas rentrer.

Et à l'inverse, les insectes plus petits peuvent ressortir. C'est ça la sélectivité.

Pascal BARRET :

Eric.

Eric MONNIN :

Moi, je suis un ancien joueur de tennis et je voulais demander à Thierry si on pouvait utiliser la raquette électrique. C'est sélectif.

Thierry COUESPEL :

Il y a des apiculteurs qui sont un peu désespérés et qui se positionnent au niveau de leur ruche avec leur raquette électrique ou de badminton.

C'est efficace, mais c'est quand même passer beaucoup de temps auprès de ses ruches, mais c'est complètement possible.

Pascal BARRET :

Electrique à énergie renouvelable ou à énergie nucléaire ?

Thierry COUESPEL :

Il faut bien comprendre que ce frelon asiatique, on en parle beaucoup parce qu'il a un impact sur l'apiculture, il peut avoir un impact sur la santé, en cas de piqûre, mais il a aussi et surtout un impact au départ sur la biodiversité.

Effectivement, les abeilles domestiques sont prédatées, mais au-delà de ça, il y a aussi environ 40%, puisque le Muséum d'histoire naturelle a examiné les proies de frelons qui ont été capturés. Il y a une étude qui a été menée en 2022 et il y a 40% qui sont des abeilles domestiques, mais il y a aussi des guêpes sauvages, des guêpes solitaires, il y a aussi des mouches qui sont les proies des frelons asiatiques.

Ce n'est pas uniquement l'apiculture qui est touchée, c'est aussi toute la biodiversité.

Pascal BARRET :

Merci pour tous ces éléments très intéressants, on a appris des choses, en tout cas.

Merci Thierry.

On passe au vote.

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver la modification des plafonds éligibles pour l'aide à la lutte contre le frelon asiatique pour l'année 2025.

- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les dispositions utiles et signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (29 votants).

Nous allons passer au bordereau 32.

On va parler de mégots, la convention Alcome sur les déchets produits du tabac.

Je passe la parole à Sandrine et vous avez trois annexes, (4, 5 et 6).

Sandrine CARTRON :

Bonsoir à tous.

Merci Pascal.

Dans cette délibération, il y a deux sujets.

Le premier concerne la signature d'un contrat d'engagement entre la commune Arradon et l'éco-organisme Alcome. Et le deuxième sujet concerne la signature d'une convention avec GMVA pour le suivi administratif de ce contrat signé avec Alcome.

Avant de présenter les engagements de chacun, j'aimerais qu'on parle un peu des mégots qui sont jetés dans l'espace public. En fin de vie, les produits du tabac représentent d'importantes quantités de déchets, notamment les filtres, et 4 500 milliards de mégots sont jetés à terre chaque année dans le monde.

Le filtre contient de nombreuses substances chimiques dont la nicotine, de l'ammoniaque, de l'arsenic, du mercure, du plomb, pour n'en citer que quelques-uns.

Un mégot jeté par terre et emporté par les eaux aura toutes les chances de rejoindre les mers et les océans.

Considérés par l'OMS comme des plastiques à usage unique, ils contribuent à la pollution par le plastique au niveau mondial.

Avant de se dégrader complètement au bout de 15 ans, ils menacent la vie marine, les sols, et indirectement la santé humaine via les produits que nous consommons.

La France a instauré un principe de pollueur-payeur prévu dans le cadre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, la loi AGECE de février 2020.

Les objectifs fixés à l'éco-organisme Alcome, visent une réduction de la quantité de mégots jetés dans l'espace public avec un objectif de moins 40% en 2026 par rapport à 2022.

Alcome est le premier éco-organisme européen en charge de la réduction des mégots jetés dans l'espace public. Il est mandaté et financé par les acteurs de l'industrie et de la distribution du tabac et a été officiellement agréé en août 2021 par le ministère de la Transition écologique.

La commune Arradon s'engage :

- à réaliser un diagnostic des lieux à forte concentration de mégots jetés au sol. Aujourd'hui, deux sites ont été identifiés par les services.

Le terreplein de Kerbilouet et la place de l'Eglise.

Il y a sûrement d'autres sites qu'il sera intéressant d'identifier.

- à déployer des actions de sensibilisation auprès du public,
- à transmettre un rapport annuel d'activité relatif à la gestion des déchets de tabac.

Quant à l'éco-organisme Alcome, il s'engage :

- à apporter un soutien financier au titre du nettoyage des rues,
- à mettre à disposition des cendriers de poche (50 pour 1000 habitants),
- à soutenir financièrement l'achat de cendrier de rue, (1 cendrier pour 1000 habitants financé jusqu'à 250 euros),
- à participer à l'achat d'éteignoirs (10 pour 1000 habitants avec un forfait de 42 euros par éteignoir),
- à mettre à disposition des outils de communication et de sensibilisation et à assurer l'enlèvement gratuit à partir de 100 kilos de mégots massifiés et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots.

Pour le soutien financier, il est estimé en fonction de la population municipale.

Il prend la forme d'un forfait par habitant en fonction de la typologie de la commune.

La dotation financière est versée au terme de chaque année civile sur présentation d'un bilan annuel.

À titre indicatif, la commune pourrait percevoir la somme de 9 195 euros sur la base de la population de 2022, ceci, si le critère ville touristique est retenu, mais la commune étant agréée par le Préfet, a priori, on devrait pouvoir bénéficier de ce barème.

10% de cette somme sera transférée à GMVA en contrepartie de son accompagnement technique et administratif. En effet, GMVA interviendra en qualité de coordinateur pour les communes qui auront signé un contrat avec Alcome.

La durée du contrat avec Alcome est de 1 an renouvelable tacitement dans la limite de 6 ans et la convention avec GMVA est prévue pour la durée du contrat signé avec Alcome.

Des questions ?

Pascal BARRET :

Merci Sandrine. Il y a-t-il des questions ?

Eric.

Eric MONNIN :

Merci Sandrine.

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs les adjoints, conseillers municipaux,

Chèr -es collègues,

Ce portrait d'Alcome qui vient de nous être dressé par Sandrine n'est pas si simple. J'ai fait des recherches, j'ai gratté un peu et je n'ai pas trouvé que ça avait une dimension européenne, c'est surtout concernant notre pays.

Ensuite, il faut savoir que ce Alcome a été retoqué, a été condamné en 2024 et a pris deux amendes, pas négligeables, puisqu'ils ont eu une amende de 466 000 euros en février 2024 et 690 000 en juin pour non-respect du cahier des charges, notamment la livraison des fameux cendriers dont on parle.

Alors pourquoi ils n'ont pas livré les cendriers ? Il faut savoir que les actionnaires d'Alcome comme tu l'as dit Sandrine, ce sont les principaux cigarettiers mondiaux, on va retrouver, et je vais en citer quelques-uns, Philippe Morris International, British American Tobacco, Japan Tobacco, l'Association des fournisseurs de tabac à fumée, et tout ça qui fournissent et financent Alcome pour un budget en 2024 de 61 000 000 d'euros. On fait bien des choses avec ça...

Ensuite, je n'ai pas tellement compris comment, techniquement, ça allait se passer, parce que je trouve que c'est un peu fouillis entre GMVA, avec qui on signe une convention et qui nous soutiennent, j'ai bien compris, mais concrètement, qui allait ramasser des fameux mégots ? Quand on sait que, comme tu l'as dit, c'est gratuit à partir de 100 kilos.

Alors pour les matheux, je vous invite à faire le calcul qui est assez simple, un mégot de cigarette ça pèse 0,22 grammes, ce qui veut dire que pour 100 kilos il faut exactement 454 545 mégots. Je ne sais pas qui va les compter.

Ensuite, si on fait 99 kilos, on a les mégots qui ne sont pas relevés, ils sont payants et on ne collecte, comme tu l'as dit, en 2027 que 40% des mégots.

Ce qui veut dire que pour arriver à 100 kilos, et c'est bien triste en effet, il faut qu'il y ait 250 kilos de mégots consommés, puisque 40% de 250, ça fait bien 100.

250 kilos de mégots, ça représente 1 136 363 mégots, soit 56 818 paquets de cigarettes, voilà pour les petits calculs.

Alors je ne sais pas comment GMVA va quantifier, ensuite, comment est-ce que ça va être stocké ?

Comme tu l'as dit au début de ton intervention, on sait tout ce qu'il y a comme substances néfastes, donc qu'est-ce que ça va devenir ? On va mettre ça en carton, en conteneur, on va mettre ça comment ?

Ça va s'évaporer, je ne sais pas. C'est un peu compliqué.

Et ce qui me gêne aussi là-dedans, c'est que le tabac tue 8 millions de personnes par an dans le monde dont 76 000 en France. La moyenne d'âge est entre 35 et 69 ans, les plus jeunes 35 ans, ceux qui s'en sortent le mieux 69 ans.

Donc si ce Conseil Municipal dure deux heures, on aura dans notre pays perdu 18 personnes qui sont mortes du tabac.

Moi je trouve que les cigarettiers, au lieu de donner 61 millions d'euros, il ferait mieux de faire de la prévention, mais c'est peut-être pour eux une histoire de se refaire une vertu, voire une virginité, de dire attendez, nous on fait ce qu'on peut, on vous aide à dépolluer vos communes.

Le plus simple dans ce cas-là, plutôt que de dépolluer les communes une fois les mégots consommés, c'est de ne pas vendre de cigarettes, ce qui sauverait des vies, si on veut le bonheur des gens.

La proposition que moi je fais, parce que d'ailleurs dans cette salle, si on interroge des gens, je pense qu'ils seraient contents, c'est toujours de proposer, monsieur le Maire, je l'ai fait durant tout ce mandat et je continuerai, c'est de proposer une alternative, qui serait bien, parce que les 9 196 euros, pour moi, ce n'est pas de l'argent sans odeur, ce serait que, peut-être deux fois par an, une fois au mois de mai et une au mois de juin, septembre, octobre, après la saison estivale, on invite les écoles, les associations, les gens, tous ensemble, munis d'une petite pelle, de petits gants à aller dans nos plages, dans nos rues, ramasser les mégots.

Ce qui serait de la convivialité, de l'échange, on ne devrait rien à personne, on serait entre nous et après on pourrait boire un coup et tout le monde serait content.

Voilà, j'essaie de vous faire un petit tableau sans filtre et bien évidemment je voterai contre ce bordereau et je vous invite en votre âme et conscience, à prendre vos responsabilités.

Merci.

Pascal BARRET :

Plusieurs choses dans ton intervention, Sandrine, tu veux commencer par quelques éléments ?

Sandrine CARTRON :

Oui, alors je n'ai pas noté toutes les questions que tu as posées, je vais essayer de m'en souvenir.

Déjà concernant les opérations de nettoyage des plages, en l'occurrence, ou du moins des sentiers côtiers dont tu as parlé, qui pourraient être utiles, ça se fait tous les ans. Ce n'est pas quelque chose de nouveau. Il y en a eu plusieurs depuis le début du mandat, il y en avait certainement le mandat précédent aussi, je t'invite donc à rejoindre les écoles et les associations qui se mobilisent tous les ans pour faire ce travail-là.

Concernant la quantité de mégots qui est ramassée sur la voie publique, effectivement, ils sont stockés dans des containers. Ils doivent répondre à un cahier des charges aussi on ne peut pas mettre des mégots qui auraient trempé, il y a des règles à respecter pour pouvoir les enlever.

100 kg je pense que ça va très vite et on ne va pas compter les mégots, on les pèse donc je pense que de ce point de vue ça serait quand même un peu plus simple.

Il y avait la notion de pourcentage pour 2026, c'est vrai que l'État a donné une obligation à cet organisme qui concerne toutes les communes de France, et pour ce qui est de la convention avec GMVA, nous, en tant que commune, on doit signer le contrat avec Alcome parce que c'est nous qui avons la compétence pour le nettoyage des rues, ce n'est pas GMVA, donc on signe directement le contrat avec Alcome, sauf qu'il ne traite pas en direct avec les communes, il s'adresse à GMVA, d'ailleurs, la proposition d'intervenir sur la commune est venue de GMVA, d'où la convention que l'on signe en plus. C'est GMVA qui va faire le relais auprès de l'éco-organisme.

Alcome n'intervient pas seulement en France, et je t'invite à aller sur les sites gouvernementaux, puisque c'est à partir de là que j'ai pris certains renseignements.

Concernant la condamnation, c'était lié au contrat type que l'on signe, dans lequel il n'était pas prévu le soutien dont j'ai parlé, les 42 euros pour les éteignoirs ou les 250 euros pour les cendriers de rue, si j'ai bien compris, ce n'était pas mentionné au contrat, donc de ce point de vue-là, ils ne remplissaient pas le cahier des charges imposé par le ministère de la transition écologique.

Pour moi, c'est le critère qui a fait qu'ils ont été condamnés à verser des indemnités, mais aujourd'hui, le contrat, que vous avez certainement tous lu, prévoit ces montants. De mon point de vue, ils se sont mis en conformité avec le cahier des charges imposé.

Voilà, j'ai bien répondu à toutes les questions.

Pascal BARRET :

Est-ce que quelqu'un veut intervenir ?

Moi je veux bien dire deux – trois choses. Pour être sincère avec toi, Eric, quand j'ai lu cette proposition de bordereau et le dossier il y a de ça deux mois à peu près, la question qui se posait à moi, c'est que c'est un gros mécano, plutôt bien huilé mais pour quel résultat ?

Derrière, j'ai vu qu'à la clé, il y avait une recette sonnante et trébuchante pour les communes, un euro quelque chose par habitant, etc.

Et puis, il y a des aides pour des dispositifs, du matériel.

Mais la question que je me suis posée avec les collègues, c'était, est-ce que ce dispositif vient, et ça rejoint ce que tu disais, aider à baisser la consommation de tabac ? Parce que je résonne en termes de santé publique, immédiate. Mais on peut se poser la question de la santé publique en aval, qui veut être réglée par ce système-là, qui est « qu'est-ce qu'on fait des déchets ? ». En amont c'est, éviter que des gens fument, au nom de la liberté, c'est très difficile de dire aux gens « arrêtez de fumer », qui suis-je pour dire aux gens d'arrêter de fumer ? Je n'ai aucun pouvoir là-dessus. Quels sont les processus d'incitation pour prendre conscience que cette santé-là est importante.

On en est tous conscients, mais est-ce que ce dispositif nous aide à le faire ? Moi, c'est juste ça, plutôt que de voir les recettes, nous nous sommes dit que oui, c'est un petit plus dans les dispositifs, pour inciter à moins fumer, et notamment les plus jeunes, sachant que le dispositif le plus important, c'est la hausse du prix du paquet de cigarettes, mais la hausse du prix du paquet de cigarettes génère des trafics qui sont extrêmement juteux aujourd'hui, on est dans une équation extrêmement complexe et on se sent tout petit là-dedans.

La seule question que je me suis posée avec des collègues, c'est finalement, est-ce que ça nous aide à fumer moins ou à rentrer plus tard dans la cigarette pour les plus jeunes, etc. Je pense sincèrement que oui, c'est un petit plus. Ce n'est pas la panacée, c'est un petit plus.

Deuxième élément sur l'éco-organisme, sur la question des condamnations, là on est dans des aspects juridiques et de gros sous, mais les éco-organismes ont quand même une vertu importante, c'est que ce sont des collecteurs qui ont une obligation par la loi de redistribuer une partie de ce collectage, même si au travers de ça ils se verdissent mais ce sont des collecteurs qui redistribuent des fonds vers les communes, des associations, les jeunes, etc. » pour inciter, dans ce cas-là, à moins fumer.

On connaît le dispositif pour nos appareils électroménagers, ce qui permet que la filière se renouvelle de façon correcte.

Le système des éco-organismes paraît plutôt sain, ils ont, c'est vrai, des statuts qui ne sont pas complètement publics, c'est une réalité, mais je dirais que dans la culture, regardez les statuts de la SACEM, ce n'est pas un statut public, c'est pareil.

C'est aussi une façon de redistribuer à bon escient des fonds qui ont été collectés à un moment, c'est le système à la française. Tu peux le contester, moi je me dis que c'est un petit plus, c'est un gros mécano, effectivement, mais si on peut améliorer cette santé publique par ce biais-là, faisons-le.

J'ai une approche un peu plus optimiste que toi, mais c'est un avis assez personnel, peut-être qu'il y a d'autres interventions.

Véronique ?

Véronique LE COROLLER :

Oui, j'ai envie de réagir.

Pour moi, ça ne va pas du tout diminuer le taux de fumeur, on va améliorer par contre la pollution.

Donc, ils vont moins nous déranger, les mégots vont moins nous déranger.

Je rebondis sur ce que vous proposez d'améliorer et de diminuer le taux de fumeur. Est-ce que vous avez entendu parler des plages de non-fumeurs ? Est-ce que ça vous a interpellé ? Est-ce qu'on pourrait sur une de nos trois plages faire une plage non-fumeur ?

Pascal BARRET :

Ah mais moi demain matin, je n'ai pas de problème avec ça, c'est comme les poubelles de plage, avec plaisir, on peut en rediscuter, je n'ai aucun problème avec ça.

Qui plus est, je ne suis pas fumeur, donc c'est assez facile dans ma tête.

Et pour reprendre ce que tu as dit avant, je suis extrêmement conscient que ce n'est pas avec ça qu'on va baisser le taux de fumeur, on sait que c'est l'éducation, c'est un système hyper complexe et qui suis-je pour juger là-dessus ? Vraiment.

Dans la position de Maire et au sein d'une collectivité, c'est de se dire quels sont les systèmes qu'on peut améliorer. Moi, je suis prêt à discuter d'une question de plages non-fumeurs.

Pour moi, toutes les plages devraient être non-fumeurs et je vais très loin sur le sujet, mais on est tous dans des compromis.

Mais si vous voulez qu'on en discute, on peut en discuter en commission, comme on en a parlé pour les poubelles de plage à l'époque, et d'autres sujets, avec grand plaisir.

Est-ce qu'il y a des fumeurs autour de la table qui voulaient s'exprimer ?

Fanny LE MENTEC :

Je ne fume plus depuis pas mal d'années, mais j'ai fumé, et ce que je trouve positif dans cette proposition, c'est de mettre à disposition des cendriers, des petits cendriers de plage et des cendriers tout court, d'après ce que j'ai compris, comme des poubelles à mégots. Sur la commune, il n'y en a pas. Je sais que quand je fumais, j'avais rarement un petit cendrier sur moi, ça se fait de plus en plus, mais c'est une bonne voie, je trouve.

Pascal BARRET :

D'autres intervenants ? Jean-Philippe ?

Jean-Philippe PERIES :

Oui, tout à fait sensible aux arguments avancés par Eric et à ceux qui ont contribué à ce débat intéressant.

J'ai juste une question, pourquoi pas essayer, du moment qu'on peut en sortir rapidement si on estime que ça ne nous intéresse pas, et que finalement, le fonctionnement, n'est pas très intéressant.

Autant dans notre convention avec GMVA, c'est clairement indiqué qu'on peut sortir à tout moment, c'est marqué : « Résiliation. La présente convention pourrait être résiliée à tout moment par l'une des parties, dans le respect d'un délai d'un mois », il n'y a aucune condition pour le faire.

Autant, je n'ai pas trouvé, sauf du côté Alcome qui peut, avec un certain nombre d'indications ou d'éléments probants, sortir de la convention, je n'ai pas trouvé, mais je demande de l'aide, d'article permettant à la commune de mettre fin moyennant un préavis, à ce contrat-là.

J'ai l'impression qu'une fois qu'on l'a signé, nous on ne peut pas en sortir, alors qu'Alcome peut en sortir un peu plus.

Est-ce que vous pouvez m'éclairer sur ce point car très sincèrement, ça conditionne pleinement mon vote.

Sur le principe, pourquoi pas, du moment qu'on peut en sortir, si on trouve qu'on n'a pas notre compte.

Pascal BARRET :

Sandrine, est-ce qu'on a des éléments.

Sandrine CARTRON :

Il faudrait que je relise.

Discussions à micro fermé : les échanges sont inaudibles

Jean-Philippe PERIES :

Je ne prétends pas avoir lu les 31 pages, mais je me suis reporté sur tous les articles qui pourrait correspondre à ça, « prise d'effet et terme, caducité, résiliation, suspension, résolution », j'ai essayé de trouver, mais je n'ai pas trouvé.

Evidemment, pour faute grave, manquement, pour ceci ou cela, mais là, je suis vraiment dans l'optique de GMVA, c'est-à-dire comment peut-on à tout moment décider que finalement, le contrat ne nous intéresse plus et que moyennant un préavis et certaines conditions, on puisse y mettre fin.

Là, encore une fois, je ne vois que des clauses qui sont en faveur d'Alcome, qui peut sortir à tout moment.

Sandrine CARTRON :

Je suis quasiment sûre d'avoir lu les mots. Je regarde et je répondrai.

Pascal BARRET :

Je vais proposer de différer ce bordereau, il n'y a pas de caractère d'urgence.

On a quelques questions auxquelles il faut qu'on réponde.

Ce n'est pas que je veuille absolument ton vote positif, Eric, je ne cherche pas ça, parce que ton argumentation est bonne, je suis assez d'accord sur ce que tu dis.

Mais on a quelques détails à spécifier.

Comme il n'y a pas d'urgence et que pendant ce temps-là les gens vont continuer à fumer, je vous propose qu'on reporte ça à un autre Conseil, ça pourra être en septembre, d'accord ?

Je mets aux voix le fait de retirer le bordereau.

Donc, est-ce qu'on est d'accord pour retirer ce bordereau ?

Ok, à l'unanimité, pas d'abstention, pas de vote contre ?

On en reparle quand on aura ces éléments un peu plus précis.

Je vous remercie.

Nous allons passer au bordereau 33.

Il concerne une convention de Délégation de Services Publics concernant le réseau de chaleur bois.

Il va y avoir deux rapporteurs, Sandrine et Philippe.

Vous avez les annexes de 7.1 à 7.10.

Je vous laisse la parole, Sandrine, Philippe, je ne sais pas qui commence.

Sandrine d'abord ?

Sandrine CARTRON :

Merci.

Le 10 septembre 2024, nous avons approuvé le principe d'une Délégation de Services Publics pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un équipement de production d'énergie renouvelable biomasse et d'un réseau de chaleur qui desservira le gymnase Henri Le Rohellec et le collège Gilles Gahinet.

Nous sommes donc amenés aujourd'hui à nous prononcer sur l'offre de Délégation de Services Publics présentée par la SPL Golfe Énergies Renouvelables.

Le projet de réseau de chaleur biomasse est confié à la SPL, dont la commune Arradon est actionnaire à hauteur de 9,6%.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie locale de transition énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le contrat prend la forme d'une délégation de services publics dite en quasi-régie.

Il a une durée de 30 ans avec une mise en service de la chaufferie au premier trimestre 2026.

Il s'agit d'une solution écologique et économique, ce réseau de chaleur utilisera majoritairement du bois énergie avec un taux de couverture en énergie renouvelable de 88%.

Les bénéfices attendus sont nombreux:

- 71 tonnes de CO2 évitées chaque année,
- une baisse des factures de chauffage pour les abonnés, jusqu'à 27% pour le gymnase qui est le bâtiment communal le plus énergivore et jusqu'à 28% pour le collège.
- Une meilleure maîtrise des coûts énergétiques, indépendant du prix des énergies fossiles,

- et surtout la contribution au respect du décret tertiaire qui impose moins 40% de consommation énergétique à horizon 2030.

Il s'agit d'une installation dimensionnée pour les besoins des deux structures, mais évolutive.

La chaufferie bois d'une puissance de 120 kW produira 400 MW par an et sera installée en conteneur.

Un local de 18 m³ est prévu pour le stockage du bois, les approvisionnements en bois énergie sont évalués à 126 tonnes par an et 33 livraisons sont prévues par an avec une livraison par semaine en hiver.

La chaudière gaz existante de 225 kW sera conservée en appoint, elle répondra aux besoins complémentaires des deux établissements et couvrira les besoins en cas de panne ou en cas de maintenance de la chaufferie bois.

Le réseau alimentera dans un premier temps les deux bâtiments cités, mais il a été dimensionné pour être étendu, notamment pour accueillir un EHPAD et de futurs logements locatifs.

Les investissements sont portés par la SPL.

Le coût total des travaux s'élève environ à 400 000 euros hors taxes et intégralement portés par la SPL.

90% du coût concerne la chaufferie bois, le stockage du bois, les sous-stations, le raccordement des différents postes ainsi que le terrassement.

Les 10% restants financent les études, de la maîtrise d'œuvre et des assurances.

Des aides substantielles viennent soutenir l'opération :

- 212 000 euros de fonds chaleur de l'ADEME
- 42 000 euros via le dispositif coup de pouce CEE, si les abonnements du collège et du gymnase sont signés avant la mi-juin.

Le budget prévisionnel de fonctionnement est défini sur 30 ans, ainsi que le budget prévisionnel des gros travaux et du renouvellement des équipements.

La rentabilité du projet est évaluée à plus de 3%.

À la fin du contrat, les équipements reviendront à la commune en parfait état de fonctionnement.

Concernant le fonctionnement et la gouvernance, le service sera géré par la SPL via une équipe dédiée comprenant :

- une conduite de projet pilotée par un responsable d'opération,
- une équipe d'exploitation et de maintenance d'abord externalisée puis internalisée à partir de 2028 avec l'arrivée d'autres projets, ceux de Vannes en particulier,
- un pôle support pour la gestion administrative, juridique et financière qui sera apporté par GMVA.

Les abonnés seront facturés selon deux composantes, une part variable liée à l'énergie consommée et une part fixe liée à la puissance souscrite et intégrant les charges d'exploitation, d'entretien et d'investissement.

La commune conservera un double pouvoir de contrôle en tant qu'autorité délégante et en tant que membre de la SPL, ce qui lui garantit transparence et réactivité.

En conclusion, ce projet de réseau de chaleur est un exemple concret de transition énergétique à l'échelle locale.

Il mobilise une gouvernance publique, valorise les ressources renouvelables du territoire et anticipe le besoin futur des équipements communaux.

C'est un outil à la fois sobre, durable et évolutif.

Avant de céder la parole à Philippe, qui aura sûrement des éléments financiers complémentaires à apporter, je voudrais revenir sur deux points d'attention qui ont été soulevés lors de la commission de transition écologique du 22 avril dernier.

La question de la disponibilité de la ressource en bois sur le territoire à terme a été posée, notamment au regard du développement croissant de ce type de projet.

Au vu des besoins de bois sur Arradon, le territoire de proximité pourra les alimenter. La SPL travaille notamment avec une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) qui fournit 4 000 tonnes de bois par an depuis plusieurs années.

Une plateforme de stockage bois avec des agriculteurs est en réflexion sur Ploeren pour alimenter les chaufferies bois de la zone.

La SPL travaille sur la structuration de la filière bois sur le territoire afin de pérenniser les ressources pour l'ensemble des projets portés.

Une première étude a été menée en ce sens en 2024 et a conclu à la disponibilité de la ressource pour la totalité des projets engagés avant 2031.

Parallèlement, GMVA accompagne des expérimentations avec Locqueltas et notre commune pour la mise en place d'un plan de gestion durable du bocage et des haies de bord de route.

L'étude a été menée sur Arradon et la prise de contact avec les propriétaires privés interviendra au second semestre 2025. Un potentiel de 27 km de linéaire sont mobilisables sur la commune.

Une autre question sur le traitement des fumées a été posée en commission et aussi en réunion publique.

Le rejet des microparticules est clairement identifié comme l'une des causes des émissions de gaz à effet de serre, responsable en partie du changement climatique, mais aussi de l'impact sur la qualité de l'air et sur la santé.

Dans les échanges que nous avons eus, la SPL a précisé que pour bénéficier du fond chaleur de l'ADEME, l'équipement devra respecter la nomenclature de l'ADEME, réglementant les conditions de rejet atmosphérique avec des contraintes ciblées par type de particules et de gaz émis.

Les hauteurs de cheminées doivent respecter des règles.

Lors de l'installation d'une deuxième chaufferie bois pour l'EHPAD, un traitement de fumées complémentaire sera intégré à la chaufferie existante de 120 kW, ainsi que sur la nouvelle chaudière bois conformément à la réglementation.

En effet, pour les chaufferies d'une puissance biomasse totale installée comprise entre 150 kW et 500 kW, il sera obligatoire à compter de 2026 de faire des contrôles sur les émissions de poussières.

Voilà pour les compléments.

Pascal BARRET :

Merci Sandrine, Philippe, tu veux intervenir en complément ?

Philippe GUYOT :

Sandrine a dit beaucoup de choses.

Éventuellement on va prendre des questions.

Je veux simplement évoquer en préambule et dire deux choses, on a signé en 2020 le PCAET et parmi les engagements il y avait la création de réseaux de chaleur. Ça fait partie de nos engagements et dans un objectif commun de réduction d'un certain nombre d'effets et de nuisances, c'est la première chose.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est que ce type d'investissement, on n'aurait pas pu le faire seul.

La commune n'aurait pas pu le porter, elle n'avait pas les moyens techniques, financiers, pour le faire seul, c'est important de le savoir, on avait donc voté l'adhésion à la SPL. On est dans un mouvement important au niveau de GMVA.

Pour la petite histoire, notre chaufferie sera la première réalisation de la SPL, avec d'autres qui vont suivre très rapidement, et de toute façon, on n'aurait pas pu le faire tout seul.

Pour revenir un petit peu aux éléments chiffrés qu'a évoqué Sandrine, sans être trop redondant, je voudrais rappeler que le gymnase Henri Le Rohellec, c'est un tiers de la consommation de gaz de la commune à lui seul, c'est-à-dire entre 26 et 30 000 euros suivant les années et qu'effectivement, dans les prévisions qui sont faites, on pourrait avoir une réduction de plus d'un quart de cette consommation. Ça c'est le premier élément.

Premier élément, à l'heure où les investissements sont difficiles, et seront de plus en plus difficiles à mettre en œuvre dans les communes, c'est un investissement qui est porté par la SPL, donc les 400 000 euros sont portés par la SPL.

Et deuxième élément, on n'aurait pas pu solliciter un tel niveau de subvention sur ce type d'investissement, ce qu'a évoqué Sandrine, à savoir les 212 000 euros de l'ADEME, ainsi que les certificats d'économie d'énergie, si effectivement on a validé notre projet avant mi-juin, et ce sera, je l'espère, probablement le cas, on n'aurait pas pu aller les chercher au niveau de la commune.

Autre élément, qui n'est pas un élément neutre, concernant la mobilisation de nos services sur ce type d'investissement. Il est clair que ce type d'investissement, la SPL se chargera de l'exploitation, de l'entretien, etc. mais ça aura aussi des incidences sur notre fonctionnement dans la mesure où le temps qui sera passé par les services de la SPL, voire les sous-traitants dans un premier temps, ne seront pas des temps passés par nos services techniques qui, on le sait, sont parfois très occupés. Et ça c'est une chose importante.

Les services techniques, mais pas que, on a évoqué le soutien juridique, le soutien comptable et administratif. Je pense que ça c'est aussi important.

Et puis Sandrine l'a noté, c'est une première brique d'un projet à plusieurs étages.

On a parlé de l'EHPAD, on parle de Hent-Bihan et des logements collectifs environnants, il y a d'autres logements de l'autre côté de la route qui sont éventuellement intéressés pour être raccordés à cet équipement, ça nécessitera des investissements complémentaires, bien évidemment.

Ce sont des éléments aussi importants pour préparer l'avenir.

Je ne m'attarderai pas sur les aspects écologiques. Ils ont été largement développés et je reste à votre disposition sur les échanges qui ne manqueront pas d'exister, puisqu'on en a déjà eu antérieurement à ce Conseil et il y aura probablement des questions sur le sujet.

Pascal BARRET :

Merci à vous deux.

Qui veut la parole ? Jean-Philippe ?

Jean-Philippe PERIES :

Merci Sandrine, merci Philippe pour cette présentation.

Finalement ce qu'on nous propose ce soir, et qui fait suite déjà à un Conseil Municipal qu'on a eu au mois de septembre, c'est un projet de transition énergétique qui réduit notre dépendance aux énergies fossiles qui plus est importée, ce qui est bon tant pour la réduction de notre empreinte écologique que pour notre souveraineté énergétique.

Donc sur le principe, et comme nous l'avons déjà exprimé au mois de septembre, nous sommes très favorables à ce projet.

Pourtant, ça ne nous dédouane pas, bien que ce projet soit très vertueux, de vérifier que les équilibres économiques et techniques sont bien respectés, surtout qu'il s'agit en l'occurrence d'argent public.

Sur le plan économique, on va démarrer par ça, si en septembre dernier, les données que vous aviez mises à notre disposition étaient clairement lacunaires, voire manquantes, c'est ce qui nous avait amené à nous abstenir à l'époque, cette fois-ci, la matière ne manque pas.

Je tiens à le préciser pour le public, c'est quand même, non pas deux annexes, monsieur le Maire, mais dix annexes représentant 162 pages et des tableaux de chiffres, et pourtant j'aime ça, sur 30 ans.

Donc vous imaginez que le sujet n'est pas simple, mais en plus de votre présentation, je vais essayer d'expliquer ce qui nous paraissait important d'analyser et ce qui a donné le résultat de notre analyse.

Dans ce projet, l'argent public il en est carrément question, puisque, qu'on soit du côté du délégant, c'est-à-dire la commune ou du délégataire, la SPL, ce sont deux organismes publics, donc il y a de l'argent public de chaque côté.

Ce qui est important, c'est de savoir s'il est correctement utilisé et si dans cette opération, ni le délégant, ni le délégataire ne sont dans une situation soit de profit particulier, soit au contraire de difficulté particulière, c'est important, c'est de l'argent public.

Alors du point de vue de la commune, qui est donc la consommatrice de la chaleur qui sera produite, il est prévu aujourd'hui une économie annuelle de 5 925 euros donc ce n'est pas énorme mais, c'en est une, sur le chauffage du gymnase Henri Le Rohellec et qui pourrait monter jusqu'à 9 670 euros si jamais la SPL obtient ces fameux CEE, ces Certificats d'Economie d'Energie. Ce n'est pas le cas à l'instant présent, mais ça pourrait, c'est minimum de ce qu'on nous indique, 5 900 euros et jusqu'à quasiment 10 000 euros. Et pour le département, puisque cette chaufferie servira non seulement au gymnase Le Rohellec, mais également au collège Gilles Gahinet, le gain attendu est entre 7300 euros et 11700 euros.

C'est donc un projet intéressant, du point de vue de ces deux consommateurs de chaleur et c'est important de le signaler, c'est un projet bénéfique.

Simplement, je dirais que ce gain pour la commune, c'est ça le raisonnement qui est pris, il est calculé sur un gymnase rénové, qui permettrait d'économiser, par rapport à aujourd'hui, 25% de la consommation réelle actuelle. Et pour la juste présentation de ce dossier, et ça n'a pas été le cas dans ce que vous nous avez mis, je pense qu'il serait souhaitable de connaître le montant de l'investissement qui va permettre au gymnase Henri-LE ROHELLEC de passer de sa consommation actuelle à une consommation dite optimisée de 25% inférieure, puisque tout le calcul et tout ce qui nous est présenté ici tient compte de ces éléments-là.

Et du point de vue technique, je te le rappellerai tout à l'heure, le dimensionnement de cette chaudière, il intègre le fait que les travaux ont été faits sur Gilles Gahinet pour descendre sa consommation de 25%.

Sinon, très clairement, c'est la chaudière au gaz que nous avons aujourd'hui qui fonctionnera la plupart du temps. C'est quand même important de le rappeler et je pense qu'il serait intéressant, si on peut l'ajouter en séance, ou ultérieurement, d'intégrer ce point.

Du point de vue maintenant, de ceux qui la produisent, c'est-à-dire la fameuse SPL-GER (Golfe Energie Renouvelable), il est prévu, Sandrine et Philippe le rappelaient, un investissement de 400 000 euros hors taxes, subventionné à hauteur de 212 000 euros par l'ADEME, ce qui fait donc un investissement net pour cette SPL de 187 000 euros.

Compte tenu des hypothèses techniques et économiques qui sont retenues dans le plan prévisionnel, celui sur 30 ans, le retour sur investissement, c'est-à-dire, le moment où les recettes d'exploitation auront fini de couvrir l'investissement qu'on a fait initialement, donc on regarde au bout de combien de temps, quand je cumule toutes mes

recettes, j'aurai payé mon investissement initial. Et bien là, il serait, d'après ces hypothèses, de 23 ans, c'est long, c'est particulièrement long, et si jamais il n'y avait pas la subvention de l'ADEME, il serait même de 30 ans.

C'est pourquoi c'est intéressant de le regarder, c'est que la durée de la délégation que nous avons donnée doit être en rapport avec la capacité du délégataire de récupérer l'argent qu'il met sur la table, les 400 000 euros, mais au moment où potentiellement la délégation se termine, il faut qu'il récupère ce qu'il a investi au démarrage, sinon on est dans une opération déséquilibrée dont on pourrait s'inquiéter pour le délégataire, encore une fois, argent public. Cette délégation, elle a une durée longue, mais elle est nécessaire, en tous les cas, tant que la rentabilité du projet est faible pour le délégataire, en l'occurrence, elle est, je le rappelais tout à l'heure, en réalité de 2%.

Aujourd'hui, ça se justifierait pleinement, et c'était une des questions qu'on se posait, on doit déléguer pour 20 ans, 30 ans, 40 ans. Ça ne sort pas d'un chapeau. Les calculs économiques le démontrent.

Néanmoins, je tiens à préciser ici que si d'une part, le délégataire obtenait ses fameux CEE significatifs, et si deuxième aspect, ce qu'il dit lui-même dans sa présentation, le taux d'intérêt auquel il va emprunter pour financer ses fameux 187 000 euros, parce qu'il ne le fera pas sur ces fonds, et qui est prévu à 4,5%, ce qui est quand même à ce jour, même s'ils en prennent sur 30 ans, un taux particulièrement élevé compte tenu des taux de marché. Il se pourrait que le calcul qui résulterait à la fois d'un taux d'intérêt inférieur, ce qui est prévu, et l'application des CEE débouchent sur un retour sur investissement beaucoup plus court et notre position consiste à dire que si dans l'état actuel de ce que vous avez présenté, les 30 ans sont justifiés, une fois pris en compte ces éléments, nous, la commune devrait avoir la possibilité d'amender la délégation pour réduire cette durée d'engagement.

Parce que vous savez, c'est comme les concessionnaires d'autoroutes. Au départ, vous êtes dans une opération équilibrée et puis ensuite, quand on affine les chiffres, on peut s'apercevoir au bout d'un moment que finalement la commune, par exemple, entre la 20e et la 30e année, qui ne serait plus justifiée, va continuer à payer des redevances, qui ne serait plus tout à fait justifiée, puisque le retour sur investissement aura été depuis longtemps effectué par la SPL.

Je tiens à le préciser aujourd'hui, ce que vous nous présentez se justifie pleinement, mais ça pourrait être très concrètement l'objet d'une révision, une fois que les derniers chiffres seront connus, et on les connaîtra très rapidement.

Conclusion, sur le plan économique, ce projet est intéressant pour la commune et intéressant pour le département et il est dans une répartition équilibrée entre déléguant et délégataire avis positive.

Sur le plan économique, tout le modèle, repose sur notre capacité à alimenter cette chaufferie en bois. Si possible, en bois local, c'est ce que nous rappelait Sandrine il y a quelques instants, avec les haies Arradonnaises notamment, pour que la chaudière fonctionne. Or, 126 tonnes de bois par an, ce qui est prévu sur cette chaudière, ça représente l'équivalent de 2 hectares de forêt par an. Je ne suis pas tout à fait certain que même avec 27 km de haies, nous soyons en capacité pendant 30 ans d'alimenter cette chaudière à hauteur de 2 hectares de forêt par an. Ce que je veux dire par là, c'est que la structuration de la filière à l'échelle régionale, elle est absolument fondamentale pour que ce projet ne soit pas simplement qu'un vœu pieux, qu'on ne dépense pas l'argent pour dire qu'on a voulu dans la bonne direction, mais qu'en réalité, on ne sait pas la faire tourner. Et ce qui se passera, dans ce cas-là, c'est que la chaudière au gaz qui continue à exister, il faut que chacun comprenne que cette chaudière bois ne va pas remplacer la chaudière gaz, elle vient en complément. La chaudière gaz est absolument nécessaire parce qu'à certains moments de l'année, la chaudière bois ne sera pas suffisante.

Il ne faudrait pas que cette non-alimentation ou cette difficulté d'alimentation en bois fasse que finalement, la chaudière au gaz continue à tourner pleinement comme c'est le cas aujourd'hui.

Ce point dont nous ne sommes pas certains, on a compris qu'il y a toute une démarche pour que ça soit structuré. Il n'y a pas que la commune Arradon, c'est un exemple, mais il va être suivi au niveau du GMVA, donc il y aura de plus en plus de besoins en bois, il va falloir que ça suive et si jamais on devait en arriver à un stade où on ne sait pas faire, finalement c'est le gaz qui continue à prendre le relais ou on sait faire en cherchant du bois en Europe du Nord ou en Pologne, je pense qu'on aurait un peu loupé le coche. Ce n'est pas du tout un reproche.

Pascal BARRET :

On va peut-être répondre à ça d'abord.

Jean-Philippe PERIES :

Je n'en ai plus pour très longtemps.

Pascal BARRET :

C'est un petit peu long, donc on va couper à ce stade-là, tu reprends après, il n'y a pas de problème mais je voudrais qu'il y ait des premières réponses sur la question de la filière, la question de la capacité.

Philippe, peut-être Thierry après sur la question de la filière et tu reprendras après.

Philippe GUYOT :

Je vais évoquer des aspects économiques et financiers.

D'abord, je me réjouis que tu évoques l'intérêt et la réalité de ce qui nous est proposé, notamment en termes de durée. Ce que je peux dire d'emblée, c'est que la durée ne sera pas revue. Elle ne sera pas revue, parce que c'est une question qu'on a déjà posée à plusieurs reprises auprès de GMVA et de la SPL, et c'est une durée qui sera une durée unanimement partagée par l'ensemble des collectivités qui se lancent sur les projets de GMVA.

Tu auras peut-être l'occasion, en tant que délégué communautaire, d'évoquer ce sujet-là auprès de l'agglomération et tu nous en feras le retour. Mais je pense que ce n'est pas envisageable et ce serait mentir aujourd'hui de le dire.

Sur le taux bancaire, effectivement, je pense qu'il sera un peu en dessous des 4,50. On a une certaine approche, mais on verra le moment venu. Il ne faut pas oublier aussi que cette SPL, si elle veut continuer, si elle veut grossir, etc., comme tout fournisseur d'énergie doit réaliser un résultat et faire un certain niveau de marge pour pouvoir pérenniser ses activités. Donc je pense qu'il ne faut pas non plus oublier ça, même si c'est une SPL, même si ce sont l'ensemble des collectivités qui sont partie prenante de cette structure. On est sur un bateau commun, sur quelque chose qui paraît et qui est très réfléchi effectivement. Au mois de septembre dernier tu nous disais qu'il n'y avait pas suffisamment de documents financiers, etc. On en a échangé très récemment ensemble.

Ça reste des prévisionnels, on a l'habitude les uns et les autres de faire des prévisionnels avec une certaine marge d'erreur. Mais au moins, ils ont le mérite d'exister. Ils sont quand même relativement très précis. Et on a en face des gens qui sont des professionnels de ce type d'intervention.

Je regrette, puisqu'on avait demandé à l'occasion de la dernière commission des finances, aux chargés d'opération de venir pour expliciter un petit peu les tenants et les aboutissants, malheureusement, il y avait un grand nombre d'absents, il aurait pu plus justement que ce que je vous dis aujourd'hui, expliquer les choses.

Sur l'approvisionnement, je laisserai à la fois Thierry et Sandrine évoquer le sujet, simplement dire que ce type de structuration certes existe déjà, on a l'exemple de Lorient agglomération et AQTA un peu plus récemment.

GMVA a bien pour objectif d'organiser la filière, que dans un premier temps, ça ne sera pas les haies Arradon. Et si on dit les circuits courts, on sait bien ce que c'est les circuits courts, ce qui est vrai dans le bois est vrai aussi dans l'alimentaire, les circuits courts, ce n'est pas Arradon avec un rayon de 5 km et tout ce qui est à l'intérieur, etc. On va chercher un petit peu plus loin. Si on va le chercher en Bretagne, et je pense qu'en Bretagne, il y en a un certain nombre de ressources, mais là, je laisserai les spécialistes évoquer le sujet. C'est une question légitime parce qu'elle conditionne l'avenir de ce type de projet, faisons confiance à GMVA et faisons confiance aux autres personnes, aux autres structures qui ont déjà réalisé ce type d'investissement pour permettre qu'Arradon puisse avoir une chaudière bois alimentée en biomasse, et une chaudière qui alimente deux établissements, dont le collège.

Pascal BARRET :

Alors, pour compléter, il y aura Thierry d'abord et Sandrine après.

Thierry COUESPEL :

Oui, effectivement, c'est une vraie question, l'approvisionnement.

Aujourd'hui, on a une filière bois qui n'est pas très structurée, qui est liée au fait qu'on ait une forêt bretonne avec 93% de propriétés privées et surtout avec une forêt extrêmement morcelée, ce qui veut dire que pour exploiter du bois, alors aussi bien du bois d'œuvre que du bois énergie, qui nous intéresse là, il faut mettre en commun les propriétaires, donc les mettre d'accord, ne serait-ce que pour créer des dessertes pour s'approvisionner, mais ce genre de projet, GMVA va être là un peu pour ça.

Créer cette filière dans un rayon de 50 km, il y a du bois. La forêt bretonne est sous-exploitée. On prélève très peu par rapport à la croissance annuelle d'un hectare, c'est 6 à 7 mètres cubes de bois, à peu près, selon l'âge des forêts, etc.

Donc, il faut mobiliser des propriétaires privés, les regrouper dans des structures quelconques, des associations syndicales libres etc. pour que ces propriétaires, même parfois certains qui sont propriétaires d'une forêt, pour les mobiliser pour ensuite produire du bois d'énergie et à terme peut-être du bois d'œuvre.

Aujourd'hui, effectivement, il y a une filière, mais c'est typiquement une structure comme GMVA, qui est de la bonne taille, pour la commune seule ça aurait été un peu compliqué. GMVA qui est une structure de 34 communes va pouvoir mettre en place cette filière. Et il y a du bois, autour de chez nous, il y a du bois en allant sur les communes limitrophes, en allant jusqu'au Landes de Lanvaux comme Elven par exemple, on va trouver du bois.

Mais effectivement, il faudra structurer la filière pour que les gens acceptent de sortir du bois des forêts.

Pascal BARRET :

Sandrine, tu peux compléter ?

Sandrine CARTRON :

Passer après Thierry ça va être difficile parce que c'est un expert.

Juste pour préciser qu'à l'occasion de la commission transition écologique, on l'avait évoqué d'ailleurs, il me semble que c'est toi Thierry, le fait que certaines communes font l'acquisition de boisements sur leur territoire pour justement venir alimenter leurs propres équipements, donc on pourrait aussi nous en inspirer.

Il y a peut-être des boisements à acheter sur la commune, pourquoi pas aller dans ce sens-là. Et puis aussi, planter des haies, plutôt que de les arracher, on peut aussi en planter et venir alimenter les besoins.

Pascal BARRET :

Merci. Alors, Jean-Philippe, tu n'avais pas terminé.

Jean-Philippe PERIES :

Le débat est intéressant.

Mon propos n'a pas d'autre objectif que d'informer les Arradonnais au moment où l'on s'apprête à voter cette délégation sur le fait que cette filière aujourd'hui n'est pas structurée et donc que l'histoire reste à mettre en place et que ce n'est pas le supermarché, on ne va pas aller acheter directement ce bois et se dire que ce projet est entièrement ficelé.

Il y a une part de prise de risque, mais un risque qui est positif, qui est celui de se dire que ce type de projet qui a un équilibre financier autant du point de vue de la commune, du délégant, que du délégataire, ce qui est absolument indispensable, va nécessiter de mettre en place quelque chose qui aujourd'hui n'existe pas.

Et évidemment, quand on parle d'approvisionnement à l'échelle locale, c'est la région d'ailleurs, ça dépasse même GMVA.

C'est une réflexion au niveau des forêts bretonnes et une structuration à mettre en place au niveau des forêts bretonnes.

Il faut avoir conscience qu'au moment où on se lance dans ce projet, quand on dit qu'on veut le signer très rapidement et le mettre en place le plus vite possible, les filières n'existent pas et même si on valorise le bois, à un moment donné, le bois de chauffage va être en concurrence aussi avec le bois d'œuvre, et tout ça ne sera pas une ressource infinie.

Encore une fois, c'est pour attirer l'attention sur le sujet, ce n'est pas du plug and play.

Concernant la partie financière, n'ayez pas d'inquiétude, les explications sont claires et les échanges qu'on a pu avoir avant le Conseil Municipal ont répondu à toutes les questions. Je regrette, et nous allons regretter le fait que nous ne prévoyons pas une clause de revoyure pour que la durée de la délégation soit moins longue.

Je le dis et je le répète, c'est ainsi qu'on se retrouve, et fort heureusement ce n'est pas une société privée de l'autre côté, c'est une SPL dans laquelle on est actionnaire, je réagis sinon assez différemment si jamais c'était un organisme privé derrière.

C'est comme ça qu'on se retrouve en partant des démarrages sur des durées de concession qui ne sont pas justifiées par le retour sur investissement du délégataire sur une période où tout était équilibré et puis ensuite, on se retrouve avec une vache à lait où les collectivités publiques payent ou parfois, quand il s'agit des autoroutes, les usagers payent pour un service qui a été depuis longtemps totalement amorti. Je fais part de ce regret. Aujourd'hui, les 30 ans sont justifiés. Je pense qu'une fois qu'on a terminé les calculs, un retour à 25 ans aurait été suffisant pour que le délégataire, et je n'ai jamais parlé, fort heureusement, c'est ce que j'explique, ait son retour sur investissement. Il doit gagner de l'argent pour pouvoir payer son investissement initial, mais il arrive à un moment donné où ce qu'il gagne n'est plus justifié.

Je vais enchaîner, j'étais sur la partie technique, donc nécessité d'avoir cette filière. Ce qui est un peu dommage, c'est de ne pas savoir à l'instant présent quel va être le modèle de chaufferie qui va être investi dans le cas de ces 400 000 euros. Ce n'est pas la même chose d'investir dans une Ferrari que dans une Fiat Uno, ça aurait été intéressant, on va dire qu'on va faire confiance, mais je pense que la confiance n'exclut pas le contrôle.

La marque, le modèle, l'entreprise qui va nous fournir, à ce stade, devrait déjà nous être indiqué. Là, on est dans le flou complet, on va espérer que GMVA fasse correctement le choix.

Philippe GUYOT :

Excuse-moi, juste sur ce point-là, on n'est pas dans le flou complet.

À l'occasion de la commission finances, l'intervenant nous a cité deux ou trois marques, entre guillemets, fiables, avec lesquelles, lui, il a une expérience dans d'autres régions de ce type de production, de chaleur, etc.

Il nous a indiqué deux ou trois marques fiables qui seront sollicitées à partir du moment où on a donné l'aval pour le faire. Donc ça va être fait très prochainement, ce sont des informations qu'on pourra donner bien évidemment, mais on ne part pas dans le flou.

Je voudrais juste revenir sur les histoires d'approvisionnement, mais 30 secondes, je ne suis vraiment pas un spécialiste, sur ce que j'ai compris, c'est que dans un premier temps, l'approvisionnement se fera en bois plaquette. Et que sur le bois plaquette, il n'y a pas à ce stade-là et actuellement un risque de pénurie sur ce type d'approvisionnement.

Pour démarrer, ça n'empêche pas qu'il va falloir bien évidemment travailler sur la structuration. Je ne reviendrai pas sur ce point.

Pascal BARRET :

Sur le bois plaquette, Sandrine, tu veux ajouter quelque chose.

Sandrine CARTRON :

Je voulais juste dire que ça ne fait pas non plus concurrence sur le bois d'œuvre. Tu faisais remarquer qu'il pouvait y avoir concurrence. En fait, le besoin en bois ne viendra pas concurrencer le bois d'œuvre.

Pascal BARRET :

Tu as fini, Jean-Philippe, ou on continue ?

Jean-Philippe PERIES :

C'est toujours intéressant d'avoir un débat, monsieur le Maire

Pascal BARRET :

A qui le dis-tu.

Jean-Philippe PERIES :

Je remarque que sur d'autres sujets, les interventions sont...

Ça ne sert à rien, ça se passe très bien, donc pourquoi polémiquer ?

Pascal BARRET :

Vas-y, vas-y, continue.

Jean-Philippe PERIES :

Sur ce bois plaquette, simplement, aujourd'hui, la filière bretonne n'est pas suffisante, c'est pour ça qu'on le fait venir d'ailleurs, et notre objectif, c'est quand même d'arriver à le faire localement.

Petite remarque supplémentaire, il est prévu qu'une partie du réseau de distribution de chaleur pour le collège Gilles Gahinet se fasse en aérien.

Pour le gymnase, pas de problème, tout est souterrain.

C'est un peu étonnant parce que chaque fois qu'on fait de l'aérien, même si on calorifuge, on perd une bonne partie du rendement thermique. Donc, j'espère que dans les études postérieures, on aura une solution pour alimenter uniquement en réseau souterrain. Ça c'est pour la partie technique.

Et puis enfin, et comme nous le disent nos amis anglo-saxons, last but not least, sur le plan juridique, ça va rejoindre un peu ce que je disais il y a quelques instants sur un autre bordereau.

Prévoir des indemnités à la charge du délégataire dans différents cas de figure en renvoyant chaque fois que c'est indiqué dans le contrat. On dit, on a des cas de figure, si jamais il se passe ici, etc. Le délégataire devra des indemnités, voire on renvoie aux conditions d'application de l'article 54 garantie à première demande. Je m'y suis précipité. Eh bien, c'est assez rapide à lire. La teneur de ce paragraphe, c'est, je cite, sans objet.

Bon, là, ça nous laisse très clairement dubitatif parce que je ne vois pas comment on pourrait, et j'espère qu'on trouvera une solution, avoir un contrat dans lequel on prévoit qu'il puisse y avoir des conditions dans lesquelles des indemnités peuvent être déclenchées, ou en tout cas un certain nombre de procédures, et renvoyer un article qui, lui, manifestement, a été oublié.

Ça nous laisse dubitatifs, ce soir, sur notre capacité à pouvoir voter, alors que tout le reste, je viens de l'indiquer, est positif, on va pouvoir voter en l'état ce projet de convention, sauf si, je ne suis pas l'expert, on a la possibilité de dire qu'on vote ce bordereau ce soir, mais que cet article du contrat sera revu postérieurement, je ne sais pas si c'est juridiquement possible, je vais laisser le soin à monsieur le Maire et à la DGS de nous dire si c'est imaginable.

La conclusion de tout ça, c'est que à la fois l'intérêt économique et technique est bien là, pour le délégant et le délégataire. Il y a un petit certain nombre d'éléments, et nous l'avons dit, la durée de la concession qui malheureusement pour nous aurait dû être revue. Mais on est plutôt favorables, on s'apprête à voter favorablement, mais il ne faut pas qu'on se retrouve dans une convention qui juridiquement prévoit qu'il puisse y avoir des cas où on puisse demander des choses et ensuite renvoie un paragraphe qui dit que finalement tout c'est sans objet.

Pascal BARRET :

C'est bon ?

Je vais vous proposer de passer au vote.

Fanny, je ne t'avais pas vu.

Fanny LE MENTEC :

Oui, je vais conclure. Effectivement, lors de la commission du 6 mai, on était peu nombreux, malheureusement, parce que c'était vraiment très intéressant. Moi, je ne connaissais pas le sujet et le directeur d'exploitation était là pour répondre à toutes nos questions. Comme l'a dit Philippe, c'est le spécialiste et carrément le directeur de la SPL. Donc, c'est des questions techniques qui auraient pu lui être posées à lui. C'est dommage, après, on n'est pas toujours disponible, c'est vrai. Mais il s'était déplacé et c'était un peu dommage.

En tout cas, j'ai pris beaucoup de plaisir à entendre justement ce spécialiste qui m'a éclairé sur ce sujet que je n'avais pas tellement creusé.

Pascal BARRET :

Donc si je conclus, c'est que le niveau de confiance de ceux qui ont participé à la commission et de la majorité est supérieur à celui qui vient d'être exprimé par Jean-Philippe Périès.

Nous allons passer au vote.

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver l'offre de Délégation de Service Public et l'ensemble de ses annexes proposées par la SPL Golfe Energies Renouvelables pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un équipement de production d'énergie renouvelable biomasse et d'un réseau de chaleur du Guippe ;

- Approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans les annexes jointes à la présente délibération ;

- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et à signer tout document dans ce sens ;

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Nous avons 6 abstentions du GIA

Jean-Jacques LABAT, Véronique LE COROLLER, Catherine CHAIZE, Jean-Philippe PERIES, Emmanuel HERZOG, Danièle FOREST ne prennent pas part au vote.

Le bordereau est adopté par 23 voix pour, 6 abstentions (23 votants).

Nous allons continuer.

Je vais repasser la parole à Sandrine

Bordereau 34, la convention de mise à disposition de terrain pour la SPL Golfe Énergies Renouvelables

En lien avec la question de l'installation de la chaufferie.

Sandrine.

Sandrine CARTRON :

Merci.

Oui, effectivement, cette délibération est totalement dépendante de la précédente.

Je vais vous lire le bordereau.

Dans le cadre de la convention de délégation de service public pour la création et l'exploitation de la chaufferie-bois du Guippe, la SPL Golfe Energies Renouvelables et la commune souhaitent implanter les installations modulables (chaufferie et stockage bois), dans la continuité nord du Gymnase Henri Le Rohellec.

Afin de formaliser cette installation, la SPL sollicite la Commune pour la signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain de 35 m², situé sur la parcelle communale cadastrée n° ZL 0117435 (secteur du Guippe).

L'emprise du terrain sera susceptible d'évoluer pour s'adapter aux besoins liés à l'exploitation, notamment en ce qui concerne la mise en place éventuelle de nouveaux moyens de production. Cette évolution de l'emprise du terrain sera formalisée par la signature d'un avenant. Cet avenant éventuel sera, au même titre que le présent document, un accessoire au Contrat de Délégation de Service Public.

Pascal BARRET :

Merci Sandrine.

Y a-t-il des interventions ? Non.

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver les termes de la convention de mise à disposition,

- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Nous avons 6 abstentions du GIA

Jean-Jacques LABAT, Véronique LE COROLLER, Catherine CHAIZE, Jean-Philippe PERIES, Emmanuel HERZOG, Danièle FOREST ne prennent pas part au vote.

Le bordereau est adopté par 23 voix pour, 6 abstentions (23 votants).

Bordereau 35.

Nous allons parler là d'un avenant de convention des eaux pluviales urbaines avec GMVA.

Annexe numéro 9, et je passe la parole à Philippe.

Philippe GUYOT :

Je vais vous lire le Bordereau, tout y est, donc s'il y a des questions, je vous réponds ensuite.

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) exerce la compétence Eaux Pluviales Urbaines depuis le 1er janvier 2020 sur l'ensemble du territoire. Depuis cette date, des conventions de gestion de la compétence Eaux Pluviales Urbaines ont été passées avec les communes jusqu'au 31/12/2024 (durée pouvant être prolongée d'un an afin de prendre en compte le Schéma Directeur des eaux pluviales urbaines en cours de finalisation).

La convention en vigueur depuis le 01/06/2022 définissait les modalités techniques et financières de coopération entre Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et la Commune. Un avenant est cependant nécessaire afin :

- de prolonger la durée de ladite convention jusqu'au 31/12/2025
- de modifier certains articles de la convention initiale, à la demande de la DGFIP dans le but de faciliter la gestion comptable et notamment le versement par GMVA à la Commune des montants d'investissement sur la base des montants TTC et non HT comme auparavant. Les articles 1, 4 et 5 sont modifiés tels que spécifiés dans l'avenant présenté en annexe.

Vous avez vu l'avenant et les modifications, il y a quelques mots qui sont barrés sur ces différents articles.

Je vous propose de voter cet avenant, il nous permettra donc dans l'attente de la CLECT et du schéma directeur des eaux pluviales, de quasiment terminer le mandat sur la base des conventions préexistantes.

Pascal BARRET :

Merci Philippe, y'a-t-il des interventions ?

Pas d'intervention.

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver les termes de l'avenant à la convention relative à la gestion des eaux pluviales urbaines entre la Commune et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération ;

- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (29 votants).

Délibération 36.

On va changer de domaine. Culture, les tarifs de la Lucarne.

Je passe la parole à Marina WEILL.

Marina WEILL :

Merci, monsieur le Maire.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de saison culturelle municipale et de la programmation de spectacles à la Lucarne et hors les murs, il est proposé au Conseil Municipal une modification des tarifs de spectacles organisés par la commune.

Les tarifs actuels pour les spectacles de la Lucarne organisés par la Commune sont de :

- 10€ pour le plein tarif
- 6€ pour les tarifs réduits (- de 18 ans, étudiants, minima sociaux, demandeurs d'emploi...)

Pour des raisons de cohérence budgétaire au regard des sommes engagées par la Commune dans le cadre de l'organisation de spectacles, il est proposé des tarifs par tranches progressives en fonction du montant global des dépenses et du nombre de places assises à la Lucarne (300 places).

Les dépenses comprennent l'intégralité des engagements nécessaires à l'organisation d'un spectacle : coût de cession, voyage, hébergement, restauration, communication, personnels intermittents, agent SSIAP, locations (Back-line, matériel technique...), taxes (SACEM, SACD...), frais de billetterie (si passage par un prestataire...).

Vous voyez sur le tableau les différents tarifs :

Tranche	Plein tarif
0 > 500€	Gratuit
+ de 500€ > 3000€	10€
+ de 3000€ > 4000€	15€
+ de 4000€ > 5000€	18€
+ de 5000€ > 6000€	20€
+ de 6000€ > 7500€	25€
+ de 7500€ > 9000€	30€
+ de 9000€	33€
Tarifs réduits	Maintien à 6€ pour tous les spectacles et dans les mêmes conditions.
Tarifs spectacles hors les murs	Plein tarif unique : 8€ / Tarif réduit unique : 4€ (pour les mêmes conditions que les tarifs réduits en salle.

Pour le tarif réduit, on maintient à 6 euros pour tous les spectacles et dans les mêmes conditions. Et on institue un tarif spectacle hors les murs, comme il va y avoir une pièce de théâtre présentée dans un lavoir au Moustoir fin juin. C'est une première et c'est un exemple :

Plein tarif unique, 8 euros et tarif réduit unique, 4 euros pour les mêmes conditions que les tarifs réduits en salle.

Pascal BARRET :

Merci Marina.

Alors, y a-t-il une question, une intervention ? Non.

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver les tarifs tels que proposés ci-dessus

- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (29 votants).

Délibération 37.

Toujours une question de tarif.

Modification du tarif de la location de la Lucarne pour les associations Arradonnaise.

Marina, à nouveau.

Marina WEILL :

Nous nous sommes rendu compte que les associations non-Arradonnaises bénéficiaient d'un tarif plus élevé, mais à la fois pour une journée d'utilisation de la Lucarne ou par demi-journée. Or, les associations Arradonnaises ne disposaient pas de tarifs à la demi-journée, qui s'avère souvent utile puisque la gratuité est offerte pour une journée et que très souvent les associations ont besoin de préparation, etc. et qui dans ce cas-là devrait leur être facturé. Dans le cadre des activités associatives organisées à la Lucarne, il est présenté au Conseil Municipal la création d'un tarif de location à la demi-journée, 4 heures, pour les associations Arradonnaises sur la base de la moitié du tarif à la journée, soit 156 euros TTC.

En cas de dépassement d'horaire, l'article 4 alinéa 1 du Règlement de La Lucarne s'appliquera à ce cas de figure :
« Toute manifestation nécessitant un support technique, requiert la présence du régisseur de la salle pour 2 services maximum, soit 2x4h (il est le seul habilité à manipuler le matériel technique de la salle, ou à en autoriser la manipulation partielle). Tout dépassement d'horaire de la présence du régisseur est facturé à la charge de l'utilisateur sur la base du coût réel supporté par la commune ».

Fin du paragraphe extrait du règlement de la Lucarne.

Pascal BARRET :

Merci Marina.

Des interventions ?

Véronique.

Véronique LE COROLLER :

Oui, je profite qu'on parle des associations Arradonnaises et de la Lucarne pour vous demander où en êtes-vous de la négociation d'un contrat cadre SSIAP désormais imposé aux associations.

Marina WEILL :

C'est Julien BARDEILLE, le nouveau Responsable des Activités Culturelles qui s'occupe du dossier.

Je n'ai pas d'informations récentes. Je pense que ça progresse, mais je ne peux pas vous en donner.

Pascal BARRET :

Ce qu'on peut faire peut-être faire c'est transmettre aux membres du Conseil Municipal, dès qu'on aura les résultats.

Marina WEILL :

Ça ferait peut-être même l'objet d'une délibération, je ne sais pas.

Véronique LE COROLLER :

Donc pour l'instant, chaque association se débrouille ?

Marina WEILL :

Chaque association, pour le moment, se débrouille à trouver un SSIAP pour les manifestations qui le requierent.

Pascal BARRET :

Merci.

D'autres questions ? Eric ?

Eric MONNIN :

Ce n'est pas une question, je l'ai déjà dit dans plusieurs Conseils Municipaux, de faire attention avec les acronymes, parce que je ne suis pas sûr que dans le public, tout le monde comprenne le sens de SSIAP, ni les gens qui nous regardent, et on va aux commissions, on sait ce que ça veut dire, mais parfois ça peut être complètement indigeste.

Pascal BARRET :

Alors, qu'est-ce qu'un SSIAP ?

Marina WEILL :

Tu as raison Eric, on ne devrait pas utiliser trop d'acronymes.
Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes.

Pascal BARRET :

C'est une habilitation particulière.
Alors, Fanny, qui a travaillé dans ce domaine-là, tu vas nous dire.

Fanny LE MENTEC :

Ce n'est pas comme un agent de sécurité. Un agent de sécurité, c'est un ADS (Adjoint De Sécurité) et il n'est pas du tout habilité à faire le travail du SSIAP qui, lui, est formé pour la sécurité incendie et la sécurité des personnes. L'ADS, c'est par exemple quelqu'un qui va vérifier les sacs la plupart du temps. Mais ça ne remplace absolument pas un SSIAP qui est obligatoire pour certaines manifestations.

Pascal BARRET :

Merci, pour ces précisions.

Alors, nous allons délibérer.

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver le tarif tel que proposé ci-dessus

- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (29 votants).

Je vous remercie.

Nous en avons fini pour les délibérations.

J'avais oublié de dire que c'était Sandrine CARTRON qui était secrétaire, mais comme elle avait déjà accepté, on va considérer que c'est bon. Merci Sandrine.

Il nous reste quelques points d'information, vous les avez en suivant.

Les conventions de mise à disposition, est-ce qu'il y a des questions là-dessus ? Non.

Ensuite vous avez les décisions prises par moi-même sur trois actes d'engagement que vous voyez, les quatre opérations financières, et enfin les naissances et les décès, vous voyez depuis le début de l'année, trois naissances et trente-deux décès. On est dans un rapport de 1 à 10, la commune en fin d'année est en général dans un rapport de 1 à 4. On parle de décès sur la commune et je dis à chaque fois, relativisons les choses aussi, on a deux maisons de retraites.

Discussions à micro fermé : les échanges sont inaudibles

C'est important de l'avoir me semble-t-il, en tout cas jusqu'à la fin du mandat on vous le proposera.

J'ai quelques infos à vous donner, si quelqu'un souhaite partager quelques infos, Sandrine.

Sandrine CARTRON :

Je voulais parler de l'atelier qui a eu lieu samedi après-midi sur le verger de Kerbilouet.

Nous avons fait un atelier greffage avec le Pôle Fruitière de Bretagne. Thierry était avec moi, on vous a apporté un exemple de greffage en couronne, à faire circuler pour voir comment ça se pratique.

Dans les faits, on rajoute aussi une espèce de résine pour protéger le bois mais là on n'en a pas mis pour que vous puissiez voir et c'était très intéressant.

Aujourd'hui le verger de Kerbilouet a reçu des greffes, les arbres ont été greffés.

On en a conservé une dizaine pour pouvoir greffer des essences fruitières anciennes qui auront été recensées sur la commune, puisqu'il y a eu un appel via le LNA. Il y a déjà des gens qui se sont manifestés auprès des services pour

présenter les essences qu'ils ont chez eux. Et donc l'année prochaine, nous procéderons à une greffe sur les 10 arbres qui restent en place.

Vous avez le porte-greffe, je pense que c'était un pommier. Et là, vous avez les greffons, on va faire circuler pour ceux que ça intéresse d'observer. Merci.

Pascal BARRET :

Merci Sandrine. Thierry ?

Thierry COUESPEL :

C'était un atelier avec une vertu pédagogique qui permettait d'apprendre le greffage, au moins de cultiver les gens sur le greffage, mais en même temps il y avait deux personnes qui faisaient les greffes à raison de deux variétés de greffons, en fait, donc on a deux arbres distincts.

Ce qui fait qu'on a une vingtaine de variétés différentes qui ont été greffées, qui sont des variétés locales.

Je précise, c'est une chose que je ne savais pas, il y a 3000 variétés différentes de pommes en Europe.

Et il y a, je crois, c'est une blague, il y a une reinette d'Arradon, qui est une des variétés référencées.

Pascal BARRET :

Si quelqu'un trouve la reinette d'Arradon...

Marina.

Marina WEILL :

Je voulais juste rappeler la fermeture de la bibliothèque pour travaux de réenchancement à partir de jeudi, elle est fermée jusqu'en principe le 2 juin et elle réouvre le 3 juin dans la salle des mariages à mode légèrement dégradé parce qu'on ne peut pas remettre tous les documents, bien sûr. Ceux qui pratiquent la médiathèque sont bien sûr invités à utiliser au maximum le réseau des médiathèques du Golfe, c'est-à-dire les 4 autres communes qui sont en réseau avec nous, les heures d'ouverture seront maintenues, y compris le samedi matin.

La bibliothèque fonctionnera en gros du mardi au samedi, avec des horaires quand même un petit peu différents mais vous serez informés par les canaux actuels de communication de la collectivité.

Pascal BARRET :

Merci, Marina.

Juste deux ou trois dates à retenir.

On va signer une convention pour le don d'organes le 24 mai, mais je crois que vous avez tous reçu l'invitation.

La semaine du Golfe, je n'en parle pas, 28 et 29 mai.

Le jumelage allemand qui sera là les 7 et 8 juin.

Algues au Rythme, le même week-end.

L'ultra-Marin du 26 au 28 juin.

Le prochain Conseil aura lieu le 1er juillet à 19h.

Je vous souhaite le bonsoir, y compris à tous les gens qui sont au bout de la caméra et certains sont très loin d'ici, nos absents qui font de l'humanitaire sont assez loin.

Je salue tout le monde.

Merci au public d'être venu.

On boit un coup après pour celles et ceux qui veulent partager ce pot.

Je vous dis au 1er juillet.

Merci.

Bonne soirée.